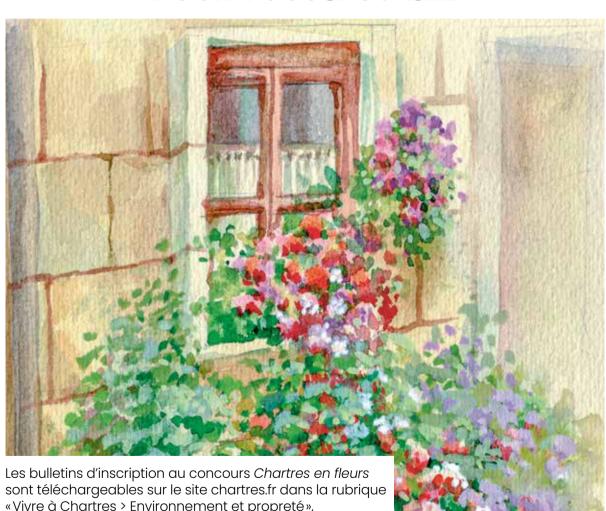
CHARTRES OTRES OTRES LE OTRES

206 MARS 2021 | www.chartres.fr



CONCOURS 2021 CHARTRES environments envir

VOUS AVEZ JUSQU'AU **VENDREDI 30 AVRIL POUR VOUS INSCRIRE**



Les bulletins d'inscription au concours *Chartres en fleurs* sont téléchargeables sur le site chartres.fr dans la rubrique «Vivre à Chartres > Environnement et propreté », à l'adresse chartres.fr/chartres-en-fleurs. Ils sont également disponibles au Guichet unique, 32, boulevard Chasles, et à Chartres métropole habitat, 23 rue des Bas-Bourgs.

Le concours est limité à un participant par foyer ou un représentant par entreprise.







EN TOUTE LIBERTÉ, À VOTRE RYTHME...

Protégeons-nous. Protégez-vous. C'est la seule recommandation que j'ose me permettre de vous adresser en ces temps d'incertitude. Et nous sommes prêts à amplifier autant que de besoin la campagne de vaccination... au fur et à mesure que les vaccins nous parviendront...

Ce numéro de *Votre Ville* vous montre comment les Chartrains s'organisent pour continuer à vivre et à anticiper autant que possible le retour à une vie « normale », même si cette normalité nous paraît parfois relever du merveilleux. C'est bien de découvrir Mars, surtout dans le mois qui porte son nom, mais on aimerait autant retrouver nos bistrots.

Sans attendre, nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements.

Ainsi du passage de la circulation automobile à 30 km/heure. Il est souhaitable pour des raisons de sécurité évidente. Mais il ne prend tout son sens que s'il est complété par la suppression progressive des feux tricolores. La circulation y gagnera en fluidité ce qu'elle semble perdre en vitesse apparente. À chaque fois, nous testons avant de rendre chaque suppression de feux définitive. De plus, nous essayons de mettre à sens unique un certain nombre de rues, ne serait-ce que pour faciliter la circulation d'autres modes de déplacement que l'automobile. Vous voyez là une méthode à l'œuvre qui vise moins à interdire qu'à libérer, qui va bien au-delà des slogans de pacotille et des polémiques inutiles.

À ce propos, notre équipe vous parle dans sa tribune mensuelle, un peu plus loin, de ce qu'il faut penser de la dernière polémique sur les menus des cantines. À l'interdiction, à la suppression, à la solution unique, nous préférons tout simplement la liberté de choix par l'enfant. Et je n'ai pas vu que cela ait posé la moindre difficulté.

Dans le même esprit, nous aidons à la restauration de façades abîmées par le temps de certains immeubles du centre-ville historique. Il en va de la beauté de Chartres, de son attractivité, mais il y va surtout de la qualité de vie de ses habitants que nous souhaitons plus nombreux là où c'est possible. Car comment faire vivre des commerces de bouche et de proximité si leurs clients potentiels ne vivent pas sur place, au moins en partie. Alors nous encourageons, nous subventionnons, nous incitons, parfois avec énergie si nécessaire. Nous vous expliquons comment, en suivant quelles procédures. En toute transparence. Cette méthode peut prendre du temps, parce que nous voulons faire évoluer la ville à votre rythme, au rythme de ses habitants.

Et puis, pour les amoureux de Chartres, ce numéro de printemps vous offre aussi des images de la beauté de l'hiver passé, de Chartres sous la neige. Ce blanc de Chartres va bien à son Bleu.

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres

Ce numéro a été envoyé à l'impression le jeudi 25 février 2021





HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28 019 CHARTRES CEDEX
TÉL. 02 37 23 40 00
votreville@aggloville.chartres.fr
www.chartres.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

JEAN-PIERRE GORGES

CO-DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

ELISABETH FROMONT JEAN-MAURICE DUVAL

DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION

STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF

PAUL GUERMONPREZ

RÉDACTION

JULIEN CARRARA
GUILLAUME DAMBREVILLE
STÉPHANE LEFEBVRE
MAEVA DELOGE DAGBA
JEAN-GUY MURIEL

PHOTOGRAPHIES

GROUPEMENT MARTINO

MAQUETTE, MISE EN PAGE

STUDIO GRAPHIQUE, MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION

GROUPE MORAULT IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE

TIRAGE

31000 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION

MAIRIE DE CHARTRES

Dépôt légal:

à parution N° ISSN: **1257-5194**





La butte des Charbonniers sous la neige

28

URBANISME OPÉRATION DE CŒUR DE VILLE









SOMMAIRE

SPORT
LE C'CHARTRES
CYCLISME MISE SUR
LA JEUNESSE

48 DES ASSOCIATIONS
D'INSERTION

GRÉGOIRE HALLÉ,
NOUVEAU CONSERVATEUR
DU MUSÉE







Accompagner la parentalité

Le lieu d'accueil enfant parent de l'espace Domino offre un moment de pause et de rencontres aux parents et à leurs enfants de moins de quatre ans.



vec le Lieu d'accueil enfant parent (LAEP est un endroit dédié aux tout-petits ainsi qu'à leurs parents. Complémentaire d'autres services de la Petite enfance, le LAEP offre un moment de pause et de rencontres aux parents et à leurs enfants de moins de ans. En proposant des espaces d'accueil adaptés aux familles, le LAEP a pour vocation de favoriser le lien entre parents et enfants.

Parmi les trois LAEP de Chartres,

l'espace Domino est le seul qui reste ouvert pendant la crise sanitaire, à raison de deux créneaux hebdomadaires.

Un partenariat pluridisciplinaire

Le LAEP est le fruit d'une convention entre partenaires qui mettent en commun leurs moyens: les locaux sont mis à disposition par la Ville, les accueillants et psychologues sont des professionnel(le)s de la petite enfance de la Ville, de la Protection maternelle infan-

tile (PMI), de l'Éducation nationale ou encore du secteur social avec des technicien(ne) s d'intervention sociale et familiale de l'association AD28. L'ensemble fait l'objet d'un soutien technique et financier de la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Eure-et-Loir.

Un cadre sécurisant

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant



l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité, en présence de son parent.

À l'espace Domino, les accueillant(e)s organisent les coins motricité, lecture, jeux d'imitation, manipulations, peintures ainsi que l'espace bébé. Le temps d'accueil est libre, gratuit et anonyme : « Ce qui se dit ici reste ici ». Les enfants jouent sous la surveillance de leurs parents et ces derniers trouvent conseil et orientation auprès des professionnel(le)s présent(e)s. Un regard extérieur bienveillant et bienvenu lors de moments délicats, comme la découverte de la marche.

Redécouvrir son enfant

Le parent voit son enfant dans un autre contexte et observe ses interactions avec les adultes et les autres enfants. C'est la découverte de la vie en collectivité pour une grande partie des enfants accueillis, souvent gardés à la maison. Laura, orientée par la PMI, vient chaque

semaine. « Ça aide. Mon fils Maxime joue avec plein de jouets et d'autres enfants. Je suis à la maison depuis des mois, ça soulage un peu, c'est un moment pour souffler ». C'est la première fois que Salem vient seul avec son fils Jibrîl: « Ma femme a découvert ce lieu de socialisation à notre arrivée ici, avec notre fils aîné. Je vois Jibrîl dans un autre lieu et avec les autres enfants ». Sophia et son père Frédéric, eux, profitent du bac à sable. « Le grand frère de Sophia est



venu aussi avant elle et on a bien vu que cela a facilité leur acquisition de la motricité à tous les deux ».

► Lieu d'accueil enfantsparents, 1, 2, 3 Petits Pas, espace Domino

Place du Général-de-Sonis Ouvert le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h (en période scolaire). Informations espace Domino (le mardi) : 02 37 28 88 73 Service petite enfance : 02 37 18 47 03

LA VILLE VOUS PROPOSE | VACCINATION



Vaccination à Marcel-Gaujard

Le 28 janvier dernier, les 24 résidents de l'Ehpad Marcel-Gaujard ainsi que 12 professionnels de santé ont reçu leur première dose de vaccin contre la Covid 19. Le médecin généraliste Docteur Vaccaro a procédé aux vaccinations : « la limitation des doses de vaccin au strict nécessaire, et le protocole d'administration qui nous impose l'utilisation des 5 doses de chaque flacon dans un délai donné, créent une pression particulière pour cette campagne de vaccination. Néanmoins, c'est <mark>un réel soulage</mark>ment de pouvoir y procéder auprès de ce public sénior. » Après l'injection, les résidents sont restés un quart d'heure sous l'attention des personnels du CCAS, attentifs à d'éventuelles réactions indésirables. La seconde vaccination a eu lieu le 18 février.





Une vie au service des autres

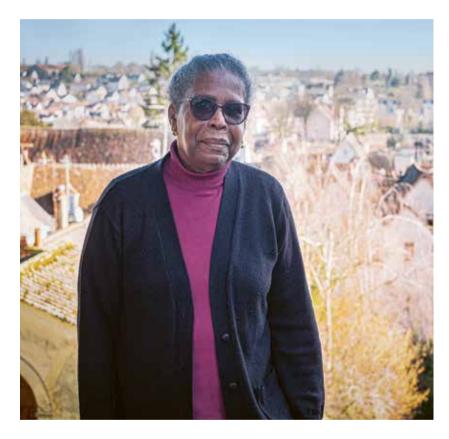
Depuis son arrivée à Chartres dans les années 1960, Geneviève Cressan n'a cessé de se mettre au service des autres, à travers ses engagements associatifs ou politiques. Elle est aujourd'hui membre du conseil permanent du CCAS. Portait d'une humaniste.

riginaire de la Martinique, Geneviève arriveen Cressan métropole en 1960 et s'installe à Chartres en 1966. Elle et son mari, militaire de carrière dans l'Armée de Terre. vivent une quinzaine d'années dans le quartier Saint-Chéron avant d'emménager à la Madeleine. Très vite, Geneviève préside l'Amicale antillaise et l'Association des ressortissants des Dom-Tom.

« J'ai toujours aimé le contact avec les gens. On apprend toujours quelque chose de l'autre », sourit-elle. Mue par le désir de faire partager la culture et les traditions de son île natale, elle noue au fil du temps des liens étroits avec la Ville. En 2008, elle accepte la proposition du maire, Jean-Pierre Gorges, d'intégrer sa liste et devient conseillère municipale. Elle en est aujourd'hui à son troisième mandat.

Hommage au CCAS

Geneviève entre au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en 2017 et devient plus tard responsable de la commission permanente, composée de cinq membres. « Le rôle de cette commission est de venir



en aide aux personnes dans le besoin et d'accélérer le traitement de certains dossiers, explique-t-elle. Le travail de recueil d'informations est réalisé par les équipes du CCAS en amont des réunions. Puis, nous rendons un avis sur les aides que nous pouvons apporter. »

« Je pense que les Chartrains n'imaginent pas la somme de travail effectuée par les équipes du CCAS ni le nombre de services qu'il propose, ajoute-t-elle. Il faut vraiment en faire partie pour s'en rendre compte. Le personnel est à la fois loyal, impliqué et d'une discrétion absolue. »

L'engagement de Geneviève Cressan, aujourd'hui arrièregrand-mère, témoigne d'une philosophie de vie au service de son prochain, entre sensibilité et bienveillance, humanisme et altruisme.

Des professionnels de santé pour tous

Prendre soin de tous et notamment des plus fragiles et des plus démunis : telle est la mission du Centre polyvalent de santé de Chartres, qui donne accès à différents professionnels de santé, dont des médecins généralistes et des infirmières.





utrefois centre de soins infirmiers, le Centre polyvalent de santé dépend du Centre communal d'action sociale de Chartres. Il s'appuie sur une équipe de professionnels qui y dispensent des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé.

Chaque semaine, trois médecins généralistes se relaient dans les locaux du 32, rue de Brétigny, dans le quartier des Clos. Les consultations sur rendez-vous durent 30 minutes. Pour l'équipe médicale, « c'est un vrai confort qui donne le temps d'évoquer l'état de santé complet du patient ». Les

médecins généralistes, parfois déclarés médecins traitants, interviennent aussi à domicile, surtout dans les quartiers des Clos, de la Madeleine, des Hauts-de-Chartres et Saint-Chéron.

Locaux rénovés

Les sept infirmières reçoivent toute la semaine avec ou sans rendez-vous et se déplacent à domicile pour des soins sur prescription médicale. Des consultations avec une psychologue du Centre intercommunal d'action sociale, une diététicienne et une podologue sont aussi proposées.

Installée dans des locaux rénovés, avec deux nouvelles salles

de consultation, l'équipe médicale réserve son temps aux patients grâce aux deux secrétaires qui assurent le travail administratif et les prises de rendez-vous. « Avec ce cadre pluridisciplinaire, nous discutons des patients pour établir à plusieurs des projets de soins pour les patients qui en ont besoin », ajoutent les soignants.

Surpoids et perturbateurs endocriniens

Le diabète et le surpoids des moins de 16 ans sont des problèmes de santé fréquents. En plus des consultations avec la diététicienne et la podologue, des actions permettent, d'une part, de dépister et prendre en charge ces jeunes, d'autre part, d'informer les patients diabétiques en situation de précarité.

En 2021, un nouveau travail de sensibilisation est axé sur la qualité de l'air intérieur et les perturbateurs endocriniens, en complément des campagnes nationales comme la Semaine européenne de la vaccination et le Mois sans tabac. En 2020, les actions de prévention et d'éducation ont touché près de 6900 personnes, malgré l'interruption des actions d'information en groupe. Les infirmières veulent rendre les gens « acteurs de leur santé et que leur famille le devienne aussi ». Ces actions de prévention sont menées en lien avec les différents partenaires du CCAS: le Département, le Conseil citoyen des Clos, l'épicerie solidaire Le Marché d'Isidore...

Tests antigéniques

L'établissement accompagne les habitants au quotidien : « Nous aidons ceux qui ont du mal à effectuer des démarches de santé : comprendre une ordonnance, un traitement, trouver une structure, un professionnel de santé ou prendre un rendez-vous », explique la secrétaire. Cet accompagnement est complété par la permanence de l'écrivain public, accessible à tous, et la présence de la coordinatrice de la Réussite éducative. Cette interconnexion permet ainsi à un maximum de personnes d'accéder au soin.

Le quartier des Clos faisant partie du Contrat de Ville, une permanence du centre départemental de vaccination va y être mise en place tous les quinze jours, au sein de l'établissement. Elle concerne les vaccins obligatoires. Le Centre polyvalent de santé, ouvert pendant la crise sanitaire, propose aujourd'hui des tests antigéniques. Une permanence du Centre départemental de vaccination va être mise en place tous les quinze jours pour les vaccins obligatoires. « Nous souhaitons recruter des médecins généralistes supplémentaires car le Centre de santé répond à un véritable besoin dans le quartier des Clos et au-delà », indique Ladislas Vergne, adjoint aux Solidarités et vice-président du CCAS.

▶ Contact

Centre de santé polyvalent du CCAS 32, rue de Brétigny centre.de.sante@agglo-ville. chartres.fr. Du lundi au vendredi de 8 h à 18 hRendez-vous ou information sur place ou au 02 36 67 31 40. Tiers payant.



Pause café au Point Refuge

Écoute et bienveillance sont les maîtres mots du Point Refuge, un accueil de jour qui propose à toute personne de se poser le temps d'un café ou d'une discussion. Une façon d'entretenir ou de recréer du lien social.

gréée par la Fondation Abbé Pierre, Le Point Refuge est un accueil de jour où tous les visiteurs sont reçus de manière anonyme et inconditionnelle. Chacun peut venir y partager un café, un sourire, une conversation ou trouver de réponses à ses questions. On y croise des sans domicile fixe, des personnes seules, parfois des familles, en quête d'un moment de détente.

Un point d'ancrage

L'association voit le jour en 1993 à l'instigation d'Odette Theil.

Visiteuse de prison à l'origine de l'Accueil des familles de détenus de Chartres, celle-ci décide de créer un lieu similaire accessible à tous. L'association s'installe au 8, boulevard du Maréchal Foch en 2002. En temps normal, c'est-à-dire hors crise sanitaire, environ 70 personnes y passent chaque jour. « Nous faisons beaucoup de jeux de société, des parties de cartes, d'échecs », explique Thorel-Reichenbach. présidente de l'association. « Ça réunit les gens et ça lisse les différences sociales. Pour tous, c'est un moment passé à rigoler ».

Café, biscuits et boissons non alcoolisées sont gratuits. Un ordinateur et un téléphone facilitent le maintien ou la reprise des contacts familiaux et les démarches administratives. L'endroit propose un service de photocopie. Lorsque c'est possible, des ateliers crêpes, des sorties culturelles et une chorale sont organisés.

Échanges et respect de l'autre

La structure est ouverte sept jours sur sept sauf le mercredi après-midi et le temps du midi. Les six salariés de l'équipe se





relaient pour que deux animateurs soient toujours présents. « Nous accueillons dans la bonne humeur, de manière informelle. On propose un cadre serein, avec une dimension civique et citoyenne. Ce n'est pas parce qu'on est en bas de l'échelle sociale qu'on n'est pas capable d'être un citoyen. Les gens viennent des quatre coins du monde; on voyage beaucoup au Point Refuge ! Cela amène une ouverture d'esprit incroyable », expliquent Yann Anton et Larissa llambe, animateurs.

Bruno a quitté la Gambie en 2015 et est arrivé en France il y a un an et demi. « Depuis un an que je fréquente le Point Refuge, j'ai trouvé des informations mais aussi des amis. C'est un réconfort, on peut boire un café, grignoter libre-

ment. Quand je suis tombé malade, on m'a aidé à trouver un docteur ».

Un accompagnement médical

Composée de deux infirmières en psychiatrie et d'une assistante sociale, l'Equipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) est présente plusieurs fois par semaine. « Nous sommes un peu les garants de la santé -surtout mentale- des accueillis. Nous nous occupons aussi des petits bobos », détaille Valérie Barré, infirmière. « Nous amenons les personnes à prendre conscience qu'il existe des possibilités d'aide et de soin mais nous ne forçons pas les choses. La demande doit venir d'eux. Cela commence par de l'écoute, du soutien, un sourire. La confiance s'installe au fil du temps. De notre côté, on apprend à être plus mesuré, plus humble. On pense le soin différemment ».

Le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) assure aussi des dépistages et des permanences chaque mois. Délocalisée temporairement au sein du Foyer d'accueil chartrain pendant la crise sanitaire, l'équipe du Point Refuge a rouvert le local du boulevard du Maréchal Foch mi-février.

▶ Le Point Refuge 8, bd du Maréchal-Foch pointrefuge-accueildejour.fr 02 37 91 10 29 Ouvert du lundi au dimanche de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf le mercredi après-midi



Martine Mokthar à l'écoute des commerçants

Commerçante pendant quarante ans à Chartres et nouvelle venue au Conseil municipal, Martine Mokhtar est dorénavant chargée des relations avec les commerçants.



Juliette Pichot, présidente des Vitrines de Chartres et Martine Mokthar, conseillère municipale en charge des relations avec les commerçants

lue conseillère municipale en juin dernier dans la liste du maire sortant, Jean-Pierre Gorges, Martine Mokthar assume à présent la responsabilité des relations avec les commerçants, en lien étroit avec Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce. « J'en suis ravie parce que j'aime les gens et que j'ai été moi-même longtemps commerçante ».

Martine Mokthar a en effet tenu pendant quarante ans la boutique de tissus d'ameublement et literie Votre Intérieur, rue de la Volaille. Elle ne se destinait pourtant pas au métier de commerçant. « Après avoir fait des études d'infirmière à Tours, j'ai travaillé pendant six ans en cardiologie au CHU de la ville. C'est à Tours que j'ai rencontré mon mari et je l'ai suivi à Chartres, où il avait acheté une boutique. On a commencé en 1975. Aujourd'hui, mes deux fils ont repris la suite (rebaptisé Grand Litier, le magasin est maintenant installé rue de la Pie). »

L'envie d'être utile

Martine et son mari ont vécu un moment à la campagne dans le village de Meslay-le-Grenet. « Mais quand j'ai appris que la maison de la rue de Varize que nous avions quittée quinze ans plus tôt était en vente, j'ai insisté auprès de mon mari pour la racheter et revenir vivre en ville, où nous avons retrouvé nos voisins d'autrefois. » Dans la foulée, Martine n'a pas hésité quand Jean-Pierre Gorges lui a demandé de rejoindre sa liste lors des dernières élections municipales.

« La Ville est là pour aider les commerçants, répète à l'envi Martine Mokthar. Je souhaite être utile et, à 73 ans, je suis aujourd'hui disponible pour écouter, comprendre et tenter de résoudre leurs problèmes. Je tiens à ce qu'on n'oublie personne. »

Les Vitrines de Chartres

préparent l'après Covid

Juliette Pichot, présidente des Vitrines de Chartres, évoque les projets de son association et l'application téléchargeable, disponible depuis début février.

Votre Ville : Parlez-nous un peu de cette application des Vitrines de Chartres

Juliette Pichot: Téléchargeable gratuitement sur Google Play, pour les appareils Androïd, et sur l'App store, elle reprend les fonctionnalités du site des Vitrines. Vous pouvez consulter l'agenda des événements et les dernières informations sur vos commerçants, retrouver leur e-vitrines, choisir ou non de recevoir les notifications de ces derniers et acheter des chèques cadeaux. Il sera aussi bientôt possible de faire vos achats depuis l'application.

Quelle est la situation du commerce à Chartres ?

Aujourd'hui, les clients viennent mais ils ne consomment pas autant qu'on le souhaiterait parce qu'ils ne s'attardent pas. Comme on doit renoncer à notre cœur d'activité qu'est l'animation du centre-ville, on se démène pour trouver de nouveaux moyens de générer du flux.

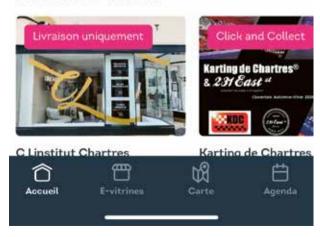
Comment préparez-vous l'après Covid-19?

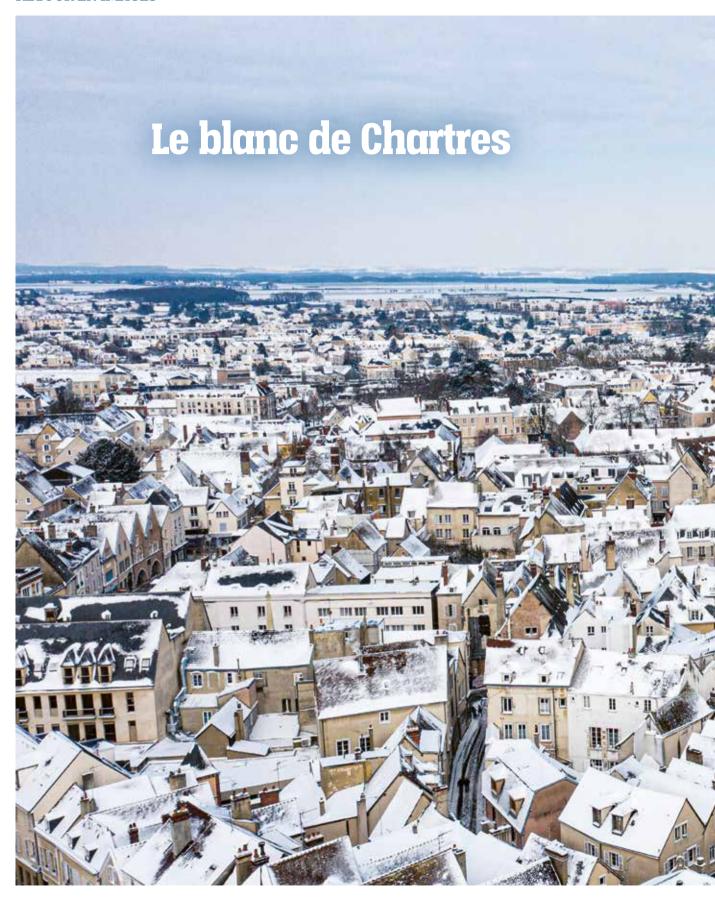
On travaille sur le redémarrage mais sans aucune visibilité. Nous avons décidé de maintenir le « click & collect » au-delà de la crise sanitaire. Concernant les animations, nous allons organiser une course de garçons de cafés (serveurs, barmans...) à travers la ville mais il nous faudra évidemment attendre la réouverture des bars et restaurants.

Le succès du premier « Apéro time », le 28 juin dernier, nous a donné envie de reproduire l'opération en plus grand en installant les stands sur d'autres sites, comme la place des Epars et la place Châtelet. Les commerces de bouche du centre-ville sont très demandeurs. On a aussi l'ambition, à terme, de convaincre davantage de commerçants de l'agglo de rejoindre les Vitrines de Chartres.



Dernières e-vitrines







RETOUR EN IMAGES







RETOUR EN IMAGES











journée, environ 60 tonnes de sel et sau-

mure ont ainsi été épandus.

rie se sont réparti trois circuits, la société

Cofiroute prenant en charge un autre

Les rendez-vous du Bij



PRÉPARE-TOI POUR TA RECHERCHE DE JOBS D'ÉTÉ

Du lundi 1er au vendredi 5 mars

Toutes les infos pour faciliter vos démarches de recherche de jobs d'été. Mise à disposition du guide « Jobs d'été et petits boulots ».

LES MÉTIERS DU SPORT

Mercredi 3 mars de 14 h à 17 h

Venez vous informer sur les métiers d'éducateur sportif, professeur de sport, professeur d'EPS et les différents parcours d'études pour accéder à ces métiers. Atelier animé par un éducateur sportif. Sur inscription, rendez-vous individualisé.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Mercredi 10 mars de 14 h à 17 h

Tu es né(e) entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 et tu souhaites vivre une expérience enrichissante, rencontrer d'autres jeunes, construire ton parcours citoyen, t'engager et effectuer des missions au service des autres. Rejoins le Service national universel. Plus d'information sur le site www.snu.gouv.fr.

Atelier d'information sur inscription et animé par une conseillère d'éducation populaire et de la jeunesse. Rendez-vous individualisé.

LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Mercredi 17 mars de 14 h à 17 h

Venez découvrir le Corps européen de solidarité, qui vous permet de partir à l'étranger et de vous investir dans une mission solidaire tout en étant encadré et indemnisé. Atelier animé par Elias, volontaire en CES au CRIJ Centre-Val-de-Loire. www.corpseuropeensolidarite.fr Atelier sur inscription, rendez-vous individualisé.

INFO SERVICE CIVIQUE

Samedi 27 mars de 14 h à 16 h

Les informateurs jeunesse seront à votre disposition pour vous renseigner sur le Service civique, un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme.

www.service-civique.gouv.fr Atelier sur inscription, rendez-vous individualisé.

▶ Bureau information jeunesse Place de la Cathédrale Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15 Tél. 0237234232 bij28@agglo-ville.chartres.fr @Bij de Chartres

Objectif ville sans feux

Une grande partie de la ville était déjà en zone 30 depuis plusieurs années. La généralisation du 30 km/h au 1^{er} janvier a permis d'uniformiser la vitesse. La suite logique est désormais la ville sans feux.

"Tous nous sommes fixé pour objectif de supprimer 50% des feux d'ici la fin 2024, annonce Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie. Pour l'atteindre, nous agissons méthodiquement. Le passage à la ville 30 est une étape essentielle du dispositif « ville apaisée ». La mise en sens unique des rues dès que c'est possible en est une autre ».

« C'est la limitation à 30, ajoutée à la multiplication des sens uniques, qui va permettre de supprimer progressivement les feux tricolores, explique Guillaume Bonnet. Sans cela, un certain nombre de feux sur la quarantaine de carrefours que compte la ville ne pourraient pas être enlevés. Les automobilistes doivent peu à peu s'habituer à rouler à 30. C'est cette habitude prise qui nous permettra d'enlever les feux. »

« Diminuer l'impact de la voiture »

« Depuis de nombreuses années, en basse ville, la vitesse est limitée à 20 km/h. Un respect mutuel des différents modes de déplacements s'est instauré permettant aux piétons de se déplacer en toute quiétude et aux vélos de circuler en double-sens. À 30



sans feux, les automobilistes devront ralentir pour veiller aux priorités à droite. Tout cela va dans le sens d'une cohabitation apaisée et harmonieuse de tous les modes de déplacement », conclut Guillaume Bonnet.

« Le principe de la ville apaisée est un des piliers de la démarche Eco-ville initiée depuis 2001, rappelle Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Ecoville. Il va nous permettre, au fur et à mesure, de diminuer l'impact de la voiture, de laisser de la place aux déplacements doux en créant notamment des doubles sens cyclables et des pistes en élargissant les trottoirs. Il intègre la question du partage de l'espace public. À chacun de nous de le faire en respectant le code de la route ».



Le carrefour Felibien/Saint-Jean/Charles-Péguy et Couronne, expérimenté sans feux au mois de mars

Les avantages de la ville 30 sans feux

A 30 km/h sans feux, il est prouvé que la vitesse moyenne d'un automobiliste est plus élevée qu'à 50 avec des feux, estimée elle à environ 18 km/h.

Il y a des évidences qu'il est bon de rappeler : une tonne d'acier est moins dangereuse lorsqu'elle roule à 30 km/h qu'à 50 km/h. Ce qui ne peut qu'améliorer la cohabitation entre automobilistes, piétons et cyclistes.

FLUIDITÉ

SÉCURITE

En Allemagne et aux Pays-Bas, où la ville 30 sans feux est une réalité depuis longtemps, on constate que la circulation est devenue plus fluide.

MOINS DE POLLUTION SONORE

Une ville où la vitesse est limitée à 30km/h est une ville moins bruyante.

► Calendrier des prochaines suppressions de feux

- Le carrefour entre la rue Félibien, la rue de la Couronne, la rue du Faubourg Saint-Jean et le boulevard Charles-Péguy sera testé sans feux durant le mois de mars, avec un stop provisoire en bas de la rue de la Couronne. Un bilan de l'expérimentation sera effectué à la fin du mois de mars.
- Rue Isidore Douin en mars
- Croisement rue Renouard Saint-Loup - rue Saint-Brice en mai
- Croisement rue Saint Brice rue de Reverdy en mai
- Croisement rue de Reverdy rue Chanzy en juin
- Croisement rue Renouard Saint-Loup / rue des Vieux-Capucins en juin



Permanences de proximité 2021



Mardis 16 mars et 23 mars,

au Forum de la Madeleine (pour le quartier la Madeleine)

Mardi 13 avril

à la maison pour tous La Cité (pour le quartier Drouaise)

Mardi 11 mai

à l'Hôtel Montescot (pour le quartier Centre-Ville)

Mardi 8 juin

à la maison pour tous de Bel-Air (pour le quartier Bel-Air/ Hauts-Saumons)

Mardi 23 juin

à l'école Grand-Jardin (pour le quartier Jeanne-d'Arc/ Grand-Faubourg)

Mardi 6 juillet

à la maison pour tous La Cité (pour le quartier Rechèvres/ Bas-Menus)

Jusqu'à nouvel ordre, les rencontres de proximité avec Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie, se tiennent par téléphone

► Contactez le 02 37 23 41 78.

Le Pôle Gare, saison 3

Nouvel élan pour le Pôle Gare. À présent que les opérations de réaménagement urbain se terminent, c'est une nouvelle phase qui s'ouvre : celle des grands équipements et de la programmation immobilière. Un point d'étape avec Daniel Guéret.

e tempo piano de la saison 1 du Pôle Gare, « Les Préalables administratifs à la réalisation du Pôle Gare », ne vous avait sans doute pas transportés d'émotion. Un œil grand-public avait en effet tout loisir de s'y ennuyer, quand bien même les acteurs du projet se démenaient en coulisses pour que les conventions, accords et négociations en tous genres avancent et aboutissent, afin de faire passer en phase opérationnelle les différentes programmations.

La saison 2, « L'Essor d'un nouveau quartier », a connu un rythme soutenu. D'épisode en épisode, vous avez vu s'effacer du voisinage de la gare les installations ferroviaires et les emprises -parfois les frichesdu fret. Vous avez assisté au déplacement de la gare routière, vous avez peut-être suivi la préparation de la passerelle piétonne et son spectaculaire hissage sur ses appuis... Et vous n'avez bien sûr pas manqué la transformation du domaine public autour de la gare : la place Pierre-Sémard, l'avenue Jehan-de-Beauce et, plus récemment, les rues Félibien et du Faubourg-Saint-Jean.

Vient à présent la saison 3 qui mettra en scène la naissance des grands équipements du programme : le complexe culturel et sportif de Chartres

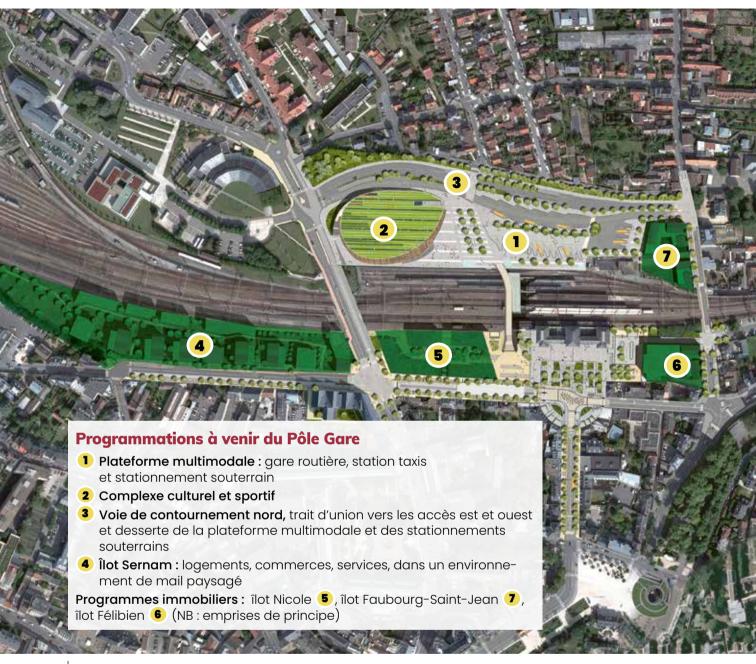


métropole bien sûr, le parc de stationnement souterrain et sa plateforme multimodale, et les différentes programmations immobilières.

Le commentaire de Daniel Guéret, conseiller municipal en charge du Pôle Gare, sénateur d'Eure-et-Loir.

Votre Ville : Mandaté par Jean-Pierre Gorges pour piloter la programmation Pôle Gare, vous avez porté ces deux grandes premières étapes du Pôle Gare de Chartres : les préalables administratifs et la requalification du domaine public aux alentours de la gare SNCF. A posteriori, quel sentiment en conservez-vous ?

Daniel Guéret: Le réaménagement d'un périmètre gare est un travail à conduire avec prudence et opiniâtreté. Prudence parce que ces périmètres



Plan masse de l'opération : des éléments complémentaires fortement imbriqués et interdépendants, pour créer un nouveau quartier. (Garcia Diaz urbanisme)

sont régis par de nombreuses réglementations et contraintes qui se superposent les unes aux autres. Celles du domaine public municipal d'une part, et celles du domaine ferroviaire, d'autre part. Opiniâtreté, parce que les temps pour conduire de tels projets ne coïncident pas. Représentez-vous que dix années ont été nécessaires

pour mener à bien les préalables administratifs, quand un mandat municipal n'en dure que six. De tels projets politiques, qui concernent le renouvellement de quartiers tout entiers, doivent être solides pour enjamber les scrutins et survivre aux renouvellements des équipes administratives, voire même des modifications des cadres réglementaires et législatifs. Du fait donc de ce contexte, et sans vouloir céder aux charmes d'un satisfecit de principe, je ne peux pas nier un réel plaisir à voir aboutir, mois après mois, tout ce à quoi nous avons œuvré, grâce notamment au savoir-faire de notre maître d'ouvrage délégué, la SPL Chartres Aménagement,

URBANISME | PÔLE GARE





Les plus grands chantiers côtoient maintenant les plus petits : les fondations du complexe culturel et sportif et des plantations complémentaires.

et au concours volontaire des équipes SNCF. Mais au final, je n'ai rien fait d'autre que mettre en musique la volonté politique de Jean-Pierre Gorges dans ce projet.

VV : Le programme Pôle Gare est représentatif de la poli-

tique actuelle au service de Chartres?

DG: Absolument, et à plus d'un titre. Comme le réaménagement du cœur de ville avec sa piétonisation, le Pôle Gare a pour ambition première de permettre à chacun de mieux vivre en ville. Il inscrit le trans-

port, sous toutes ses formes, dans l'indispensable logique d'intermodalité qui permettra à chacun de mieux circuler dans le quartier, ce qui sous-entend bien sûr aussi d'accéder plus facilement au train. Ce programme a été initié 5 ans après celui du cœur de ville et en constitue une prolongation directe. L'un et l'autre portent la même ambition de remettre l'humain au cœur de la ville, avec une traduction en matière d'aménagements urbains : un espace plus large accordé aux piétons et aux flux doux, aux commerces, à l'animation culturelle et événementielle, et où le bitume cède au profit du

végétal. Ce projet Pôle Gare de Jean-Pierre Gorges prend sa juste place dans son concept de ville apaisée, organisée et sécurisée. Ce qui nous conforte dans l'idée que nous avançons dans la bonne direction, c'est que des politiques générales extérieures à la nôtre s'inscrivent en cohérence avec certaines opérations du Pôle Gare. Je pense notamment au potentiel événementiel du quartier gare que nous créons en y implantant le complexe culturel et sportif de Chartres métropole, et qui fait écho aux considérations de la Région en matière d'intégration de grands équipements événementiels dans le tissu urbain. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le Conseil régional Centre-Valde-Loire à apporter à notre projet un concours financier significatif¹. On peut également penser au partenariat entre la Ville de Chartres et SNCF, en cours d'élaboration, qui posera notre Pôle Gare en démonstrateur de gare de taille moyenne. SNCF, avec ses filiales Gares & Connexions, Réseau et Immobilier notamment, s'appuiera ainsi sur le modèle chartrain pour montrer à d'autres collectivités, françaises ou étrangères, ce qu'il est possible de faire en matière de requalifications urbaines et de réaménagements architecturaux en lien avec le fer.

VV: À présent que le réaménagement urbain en périmètre gare est livré, à peu de choses près, en quoi va consister la suite de la programmation prévue par le Pôle Gare ?

DG: Les principes de réaménagement du quartier sont posés, les préalables réalisés, et le trait d'union entre la gare et le cœur

Les chantiers en cours, les programmes à venir

Le complexe culturel et sportif de Chartres métropole

Cet équipement répondra aux besoins du territoire de Chartres métropole en matière de spectacles événementiels, sportifs et culturels. En configuration sportive, il accueillera jusqu'à 3800 spectateurs, 3500 pour des spectacles culturels, et 4200 pour des concerts (voir le prochain article dans le magazine *Votre Agglo* de mars).

Le parc de stationnement souterrain et la plateforme intermodale.

Face à la gare et à côté du complexe culturel et sportif, la plateforme intermodale. Dessous, un parc de stationnement, en connexion directe avec les quais des trains et la salle de spectacles, proposera 1600 places de stationnement, un point-dépose-minute et une station taxi.

Nouveaux logements, commerces, services et immeubles de bureaux

Pour contribuer au dynamisme du quartier et accompagner le développement du territoire chartrain, les parcelles libérées des infrastructures du fer permettront de développer environ 30 000 m² de bureaux et de services, 5 000 m² de commerces (dont hôtel) et 20 500 m² de logements. L'ensemble remplace donc un peu plus de 3 ha de terrains consacrés jusque-là à des fonctionnalités du fer : avitaillement, fret, entretien... dont les infrastructures ont été déplacées.

de ville est fait. Il nous reste maintenant à faire sortir de terre les nouveaux éléments du quartier : le complexe culturel et sportif, le parc de stationnement souterrain de la gare, qui servira aussi bien aux usagers du train qu'aux spectateurs de la salle de spectacle, et la plateforme intermodale. Les programmations immobilières viendront quant à elles dynamiser le quartier en y apportant bureaux, commerces, services et logements. Tout ceci est en cours : la salle de spectacles assoit ses fondations, les emprises du parc de stationnement sont en cours de terrassement et de dépollutions, et les négociations sont entamées pour des programmes immobiliers à venir sur les périmètres de l'ancien Sernam et de l'actuel parking Effia, et dans

la moitié basse de la rue du Faubourg-Saint-Jean. Autant d'actualités que nous ne manquerons pas de vous présenter avec mes collègues Karine Dorange, Élisabeth Fromont et Franck Masselus, en leur qualité de vice-présidente de Chartres métropole en charge des Grands équipements d'intérêt communautaire, de présidente de la SEM Chartres Développements immobiliers, et de président de la SPL Chartres Aménagement.



Un programme accélérateur de la rénovation

L'opération Action coeur de ville met en œuvre une large palette d'outils au service de l'amélioration de l'habitat ancien.



Maison place Saint-Aignan (241 m² habitables).

ancé par le gouvernement en mars 2018, le plan Action cœur de ville vise entre autres à favoriser le maintien ou le développement des fonctions commerciales et résidentielles dans les centres des villes moyennes. Ceci afin d'améliorer à la fois leur attractivité et le cadre de vie de leurs habitants. 222 villes moyennes,

réparties sur l'ensemble du territoire national, ont signé une convention avec des partenaires publics tels que la Banque des Territoires, Action logement, L'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'État et des partenaires privés.

Le tissu urbain du cœur de ville de Chartres jouit d'un patrimoine architectural remarquable marqué par une prédominance des constructions d'origine médiévale qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur. Les caractéristiques propres du bâti ancien constituent la carte d'identité de nos villes. Authenticité, histoire, cadre pittoresque et proximité des commerces et services sont les grands atouts de l'habitat en cœur de ville.

Logements vacants

Malgré cela, un logement sur dix situé dans le cœur de ville de Chartres est en situation de vacance depuis longtemps. Les raisons sont multiples: logements trop petits, problèmes de successions ou d'indivisions et coûts de réhabilitation associés, logements au-dessus de commerces ou d'anciens commerces qui ont à une époque supprimé les escaliers menant aux étages. Ce type de vacance expose les biens à des dégradations, à la vétusté et à l'obsolescence.

En matière d'habitat, le programme Action cœur de ville se veut un « accélérateur » de la rénovation de l'habitat insalubre ou vacant. Pour encourager la réhabilitation des logements, des mesures incitatives ont été mises en place, sur le principe gagnant-gagnant, avec l'attribution d'aides financières pour l'acquisition-amélioration de logements et d'immeubles entiers ou pour la réalisation de travaux tout en respectant certaines conditions.

est en situation de vacance dans le centre ancien de Chartres. Les locaux vacants identifiés comme étant des locaux commerciaux ne figurent pas dans ce calcul.

► Un logement sur 10



Jean-François Plaze, conseiller municipal délégué au Logement et chef du projet Cœur de ville, devant un immeuble en état de péril.

Un cadre précieux et fragile

« Nous ne devons pas nous résoudre à un cœur de ville inhabité, vieillissant, et inactif, dit Jean-François Plaze, conseiller municipal délégué au Logement et chef du projet Cœur de ville. Si la richesse historique et patrimoniale de notre centre-ville reste un atout, pour autant ces acquis ne peuvent garantir à eux seuls la pérennité et l'avenir de la cité intra-muros. Nous avons le devoir de préserver mais aussi de promouvoir ce cadre précieux et fragile. Ce sont les habitants, dans toutes

leur variété sociale et professionnelle, qui sont garants de ces enjeux de préservation, de pérennité et de développement. Les propriétaires occupants ou bailleurs et les commerçants sont aujourd'hui les acteurs majeurs de cette appropriation de l'action Cœur de Ville. La rénovation et la restauration du patrimoine bâti à vocation d'habitation nécessitent un véritable partenariat entre les maîtres d'ouvrage et la collectivité, qui réaffirme ainsi son ambition et sa détermination à soutenir et accompagner ce projet Cœur de ville. »

Injonctions et prescriptions

On peut aussi avoir recours à des mesures coercitives, qui se traduisent généralement par des injonctions ou des prescriptions de travaux aux propriétaires. Une Opération de restauration immobilière (ORI) sera mise en œuvre par la Ville dès lors que les actions incitatives de l'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain) resteront insuffisantes. L'opérateur du « suivi-animation » devra mobiliser les propriétaires par des actions d'information, de concertation et d'accompagnement aux prises de décisions.

Les mesures incitatives

Qui peut bénéficier des aides et pour quels travaux ?

Les propriétaires ou copropriétaires occupants dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond peuvent bénéficier d'aides de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation à la vieillesse ou au handicap.

Les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier des aides pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, sous certaines conditions et en contrepartie de divers engagements. Par exemple l'Anah induit un plafonnement du loyer, et un loyer ajusté en fonction des ressources du ménage locataire.

Quelles sont les opérations finançables?

- Travaux de rénovation énergétique et d'adaptation
- Acquisition-amélioration d'immeubles entiers

Modifications du plan local d'urbanisme :

des normes allégées en matière de réalisation d'aires de stationnement dans le centre-ville.

- En cas de restauration de bâtiments, d'extension d'une construction, de changement d'affectation ou de destination, il n'est pas exigé de place de stationnement.
- En cas d'habitat neuf, pour les logements collectifs, comprenant également les logements locatifs sociaux, dont la surface de plancher : inférieure ou égale à 800 m² de surface de plancher : pas de place de stationnement exigée ; supérieure à 800 m² de surface de plancher : une place de stationnement par logement.
- Acquisition de locaux ou d'immeubles entiers en vue de leur transformation en logements
- Réhabilitation d'immeubles entiers

Les différentes étapes

Chartres Rénov' Habitat, la plateforme de rénovation énergétique de Chartres métropole, met à votre disposition des conseillers en efficacité énergétique, neutres et indépendants, qui ont pour mission de vous guider tout au long du projet de rénovation de votre logement. Ils vous accompagnent également pour vos démarches d'obtention des différentes aides financières et fiscales disponibles. (voir schéma ci-dessous).

► Contact Chartres RENOV'HABITAT Tél. 02 37 23 40 00 chartresrenovhabitat@ agglo-ville.chartres.fr

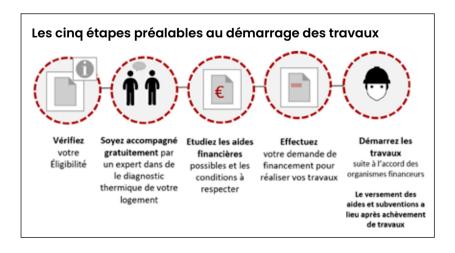
Les mesures coercitives

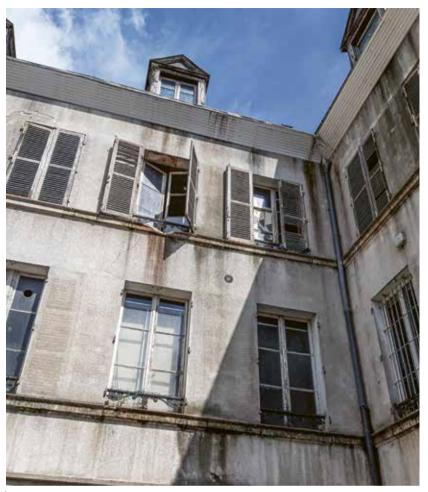
Les Opérations de restauration immobilières (ORI)

L'ORI est une procédure prévue par le Code de l'Urbanisme (article L.313-4). Elle permet à la collectivité de déclencher d'importants travaux de réhabilitation d'immeubles ou d'îlots dégradés, dans le cadre de politiques locales d'amélioration de l'habitat ou de lutte contre l'habitat indigne.

Une ORI se fait en 3 phases:

- Phase 1 : suite à l'étude préalable d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU), lancement d'une concertation préalable d'un mois minimum.
- Phase 2 : réalisation d'une enquête publique préalable à





Immeuble situé au 11-13 rue Noël-Ballay (1177 m² sur 3 bâtiments).

la Déclaration d'utilité publique (DUP) puis arrêté préfectoral déclarant les travaux d'utilité publique (DUP travaux)

 Phase 3 : réalisation des enquêtes parcellaires, notification du programme de travaux, arrêté de cessibilité à l'encontre des propriétaires refusant les travaux et engagement des procédures d'acquisition.

L'ORI étant engagée à l'initiative des collectivités, les travaux de restauration sont déclarés d'utilité publique puis notifiés individuellement aux propriétaires qui doivent les exécuter dans un délai fixé. À défaut, la procédure de cessibilité de leur bien est engagée.

Les travaux doivent aboutir à la restauration complète des immeubles par les propriétaires qui, lorsqu'ils s'engagent à respecter certaines conditions, peuvent bénéficier d'une défiscalisation et de subventions pouvant aller jusqu'à 65 % du montant des travaux pour les propriétaires bailleurs et 80 % pour les propriétaires occupants.

Sites identifiés comme prioritaires :

- 14 place de l'Étape-au-Vin ;
- 11-13 rue Noël-Ballay;
- 5-7 rue Sainte-Même et 12 rue Noël-Ballay ;
- 1-3, 5-7, et 7-9, 9-11 rue Marceau et voie privée impasse Mithouard.





Projections 3D du futur projet immobilier «Le Cinq», rue des Bouchers à Chartres © Ostinato Architecture, Alexandre Morin.

Du neuf en coeur de ville

Projet « Le Cinq »

- 43 nouveaux logements
- 5 et 7, rue des Bouchers
- Travaux en cours depuis 18 mois
- Livraison prévue au 2° trimestre 2021

Présentation du programme

Situé dans le centre historique de Chartres, entre le boulevard Chasles et la place des Halles. La résidence offre des espaces verts et des vues dégagées sur le coeur d'îlot.

Les volumes sont spacieux et agréables avec des pièces à vivre ouvertes par des baies coulissantes en aluminium.

Typologies de logements :

1 TI, 23 T2, 12 T3, 3 T4, 2 T5, 2 T6 et plus.





Un projet phare

La commercialisation de la future résidence du Clos Noël-Ballay, entre la rue Noël-Ballay et la rue Famin, est lancée depuis février.



Une perspective du projet, vu du côté de la rue Noël-Ballay © Atelier d'Architecture, Pascale Creux



e Clos Noël-Ballay propose 5 commerces (3 rue Famin et 2 rue Noël-Ballay) et 55 logements, du 2 au 6 pièces, dotés de prestations haut de gamme et, pour certains, de terrasses, avec un parking en rez-de chaussée et la possibilité donnée à l'acheteur de réunir des appartements pour une plus grande surface d'habitation. Le tout à deux pas de la cathédrale et des commerces et à quelques minutes à pied de la gare.

« C'est un projet phare pour la Ville, puisqu'il s'agit certainement du meilleur emplacement dans le centre historique parmi tous les programmes en cours », dit Elisabeth Fromont, l'e adjointe, qui a évoqué au passage la longue gestation du projet, vieux d'une dizaine d'années mais ralenti par de nombreux recours déposés par les riverains. « À l'arrivée, nous avons un programme exceptionnel et essentiel, notamment pour le repeuplement du cœur de ville », ajoute Elisabeth Fromont.

► Appartements T2 à T6

Prix de vente : de 4000 €

à 4950 € le m²,

hors parking.

Contact

Atelier d'Architecture

Pascale Creux
01 71 17 78 44



Une vue aérienne du futur Clos Noël-Ballay, entre la rue Noël-Ballay (à gauche) et la rue Famin. © Atelier d'Architecture, Pascale Creux



Les façades du Clos Noël-Ballay donnant sur la rue Famin © Atelier d'Architecture, Pascale Creux

Remise à neuf « durable »

de la MPT du Pont-Neuf

La Ville a procédé au début de l'année à des travaux d'isolation phonique et thermique à la maison pour tous du Pont-Neuf.

es maisons pour tous étant actuellement fermées par mesure sanitaire, la Ville en a profité pour effectuer des travaux, notamment, dans celle du Pont-Neuf, qui présentait un inconfort acoustique, l'effet cathédrale du plafond entraînant une importante résonnance.

Des travaux de rénovations de revêtements muraux et rampants ont été réalisés afin de limiter les effets de réverbération avant la mise en œuvre des baffles acoustique. « La différence est saisissante », ont constaté en chœur Karine Dorange, adjointe en charge

LE RELAIS

LE RELAIS

LE RELAIS

LA MARIA CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PR

de l'Urbanisme et des Travaux, et Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Ecoville, en pénétrant dans la salle. « Nous avons choisi un fournisseur qui préconise des panneaux isolants de coton recyclé, fabriqués avec des vêtements récoltés dans les conteneurs Le Relais, explique Maria Jebli- Chedeville. C'est un authentique produit de substitution aux isolants classiques composés de fibres chimiques. Au-delà de son intérêt écologique, il offre une haute densité acoustique ».

« Nous avons également renouvelé les luminaires qui sont équipés, désormais, d'ampoules à LED et de variateurs et pilotage à distance. Confort pour les usagers, économie d'énergie et financière, utilisation de matériaux recyclés : les trois piliers du développement durable sont respectés. »



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux, et Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Eco-ville

► Le Relais vertueux

Société coopérative et participative créée en 1984 par le mouvement Emmaüs, Le Relais s'est hissé en quelques années au rang de leader français dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures. Les vêtements déposés dans les conteneurs de la marque sont triés par des personnes en réinsertion.

Trois quarts des vêtements que vous déposez sont revendus. Le quart restant est recyclé en rouleaux et panneaux d'isolants acoustique et thermique. Pour rappel, les cloisons séparatives des bureaux du futur Pôle administratif sont constitués de Métisse. Grâce à vos dépôts dans les bornes ou organismes qui les destinent au recyclage, vous vous montrez vous aussi vertueux!

Le quartier Clos-l'Évêque passe en stationnement payant résidentiel

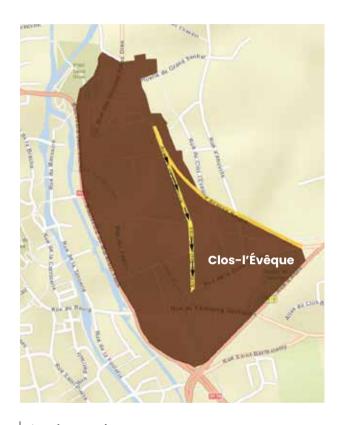
L'extension des zones soumises au stationnement payant résidentiel se poursuivra en avril avec le quartier Clos-l'Evêque.

e projet figurait dans le programme municipal du maire Jean-Pierre Gorges, rappelle Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'amélioration du Cadre de vie, de la Proximité, de la Circulation et du Stationnement. Nous avons été alertés par les riverains de la rue du Moulin à Tan et des avenues de Plaisance, Texier-Gallas et Bethouart, qui se plaignaient d'un stationnement tampon la semaine ».

Cette saturation s'explique notamment par la création de sections BTS à l'Institution Notre-Dame et par la présence d'un Ehpad qui ne dispose pas d'un parking pour ses salariés. Le secteur du Clos-l'Évêque (voir plan ci-contre) passera en stationnement résidentiel payant à compter du mois d'avril. Deux vignettes de stationnement gratuit sont délivrées par foyer. « Pour ceux qui n'habitent pas le quartier, je rappelle que la première demi-heure de stationnement est gratuite tout comme le dimanche », dit Guillaume Bonnet.

La circulation modifiée avenue Texier-Gallas

Hormis l'implantation d'horodateurs solaires et de marquage au sol des places de stationnement, peu de travaux d'aménagement sont prévus. « Les habitants nous ont aussi alertés sur un conflit de circulation : l'avenue Plaisance est à sens unique alors que l'avenue Texier-Gallas, dans son prolongement, est à double-sens. Nous avons décidé que cette dernière passera en sens unique, dans le même sens de circulation que l'avenue Plaisance. Les véhicules en stationnement sur la gauche vont passer sur la droite, ce qui va créer un double sens de circulation cyclable. Ces mesures s'appliqueront également dès avril ».



▶ Infos pratiques

La demande des vignettes de stationnement résidentiel sera effective à compter du l^{er} mars. Connectez-vous au catalogue des démarches en ligne sur le site internet chartres.fr. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous au Guichet unique par téléphone ou par courrier.

► Guichet unique

32, Boulevard Chasles, Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h Le samedi de 9 h à 12 h 30 02 37 23 40 00



Mission:

bien-être animal

Conseillère municipale depuis juin dernier, Sophie Beurel s'est vu confier mi-février un mandat spécial sur l'animal en ville.



'animal est un sujet qui me tient à cœur, dit Sophie Beurel, conseillère municipale en charge de la cause animale. Ma grand-mère a toujours eu des chiens et des chats qui cohabitaient sans problème. J'ai été élevée dans le respect de l'animal et les valeurs de la nature. » Rien de surprenant, donc, de la voir aujourd'hui s'engager un peu plus encore en travaillant au côté de Jean-Pierre Gorges. « J'ai intégré l'équipe municipale parce que je me suis dit qu'il y avait matière à agir au niveau de la ville ». Avec trois sujets prioritaires: la lutte contre l'abandon et la maltraitance et la préservation de la faune sauvage.

Il s'agit de permettre aux heureux propriétaires d'animaux domestiques de leur offrir toujours plus de facilités pour leur bien-être. Et pour que leur présence ne soit jamais perçue comme une nuisance, la Ville continue de leur aménager des sites dédiés.

Un guide de l'animal en ville

En parallèle, Sophie Beurel s'apprête à sortir un guide à l'usage des Chartrains. « C'est en développant une conscience collective autour du bien-être des animaux et en fournissant toutes les informations à leurs heureux propriétaires qu'ils trouveront leur juste place en ville », dit-elle.

Et s'ils deviennent appréciés de tous plutôt que d'être abandonnés ou maltraités, sa mission aura atteint son premier but.

Enfin, en collaboration avec Jean-François Plaze, vice-président de Chartres métropole en charge du Plan vert, et Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de l'Eco-ville, elle se préoccupe de la préservation de la faune sauvage, au bord de l'Eure mais aussi dans des espaces arborés en ville. Elle s'intéressera tout particulièrement à la cohabitation harmonieuse de celle-ci avec les habitants. Sophie Beurel prend sa mission à bras-le-corps! À suivre...



La Ville a aménagé un jardin des senteurs unique dans la cour de l'ancien lycée Marceau, qui abrite aujourd'hui l'école d'esthétique.

e couvent des Cordeliers du XVIe siècle accueille depuis 2018 l'école internationale d'esthétique IBCBS (International beauty & cosmetic business school). Dès son ouverture, la directrice de l'établissement et le service botanique du groupe Yves Rocher, en concertation avec l'architecte des bâtiments de France, ont élaboré un projet d'aménagement du jardin et de réhabilitation des coursives conçues par Gustave Eiffel. C'est ainsi qu'un « jardin des senteurs », en lien avec la parfumerie et la cosmétique, a vu le jour le long du conservatoire de musique.

Découvrir la cosmétique à travers la nature

« Grâce à l'un de nos professeurs qui travaille chez Yves Rocher, nous avons fait venir un jardinier de la Gacilly, leur jardin botanique en Bretagne, pour créer notre propre jardin des senteurs, explique Régine Ferrère, directrice de l'école. La maison Yves Rocher a aussi fourni les plantes ».

Deux espaces ont été créés. Dans le jardin de la parfumerie, les plantes (cardamome, bergamotier, jasmin, sauge, romarin ou immortelle) sont classées par notes olfactives : notes de tête, de cœur et de fond. Dans celui de la cosmétique, les plantes (bourrache, mauve, pulmonaire, consoude, rue ou millepertuis) sont clas-

sées par propriétés : adoucissantes, cicatrisantes, pigmentaires et astringentes. Un véritable atout pour l'école et la Ville.

Un outil pédagogique au cœur de la cosmetic valley

« Avec ce jardin, les étudiants de l'IBCBS ont sous les yeux la matière première qu'ils peuvent distiller dans notre laboratoire », souligne Régine Ferrère. « Chacun mène un projet de recherche sur une ou plusieurs plantes et ses utilisations en cosmétique, en pharmacopée ou en tisane ». Le jardin est aussi visité lors de conférences.

Si le jardin des senteurs est actuellement fermé au public, la Ville envisage à terme de le valoriser, en l'ouvrant par exemple à l'occasion d'une Fête de la musique.

Nos conseils de taille

Le mois de mars voit la végétation repartir. C'est le moment pour les jardiniers de penser à la taille de fin d'hiver, qui prépare les arbustes à la venue du printemps.



L'importance de la taille

Tailler n'est pas forcément compliqué, à condition de respecter quelques principes.

- Les arbustes ont des exigences, d'ombre, de lumière. Les uns sont vigoureux, les autres ont une croissance plus lente. Mettre le bon végétal au bon endroit limitera les interventions de taille par la suite.
- Nous plantons souvent les végétaux petits sans anticiper la place qu'ils vont prendre. Le choix de l'essence et le soin apporté à la plantation deviennent primordiaux dans les actions de taille à mener.
- Tenez compte de l'espace vital de l'arbuste et pratiquez une taille appropriée. Trop souvent rabattu, un arbuste se

transforme en broussaille. Si on ne le taille pas assez ou si sa structure n'est pas respectée, une partie s'asphyxie ou du bois mort empêche une belle floraison.

Observer le développement de l'arbuste

Les plantes ne poussent pas toutes de la même façon et ne produisent pas toutes des nouvelles pousses au même endroit.

- Si l'arbuste pousse par la base, il faut soit le recéper (taille au ras du sol) et le rajeunir entièrement, soit sélectionner et enlever les branches les plus anciennes.
- Il peut, à l'inverse, pousser prioritairement par les bour-

geons en bout de rameaux. Il faut alors favoriser la structure de l'arbre, couper certains rameaux pour alléger l'ensemble, supprimer des rameaux mal orientés pour construire une architecture forte et pérenne.

Ouand tailler?

En règle générale, les arbustes se taillent après floraison. Mais il n'est pas toujours nécessaire de tailler chaque année. Il est même parfois souhaitable d'attendre deux, trois, voire quatre ans. Bien connaitre les besoins de son arbuste, sa croissance et sa floraison, est donc impératif pour procéder à une taille raisonnée.



Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres** [115]



Sous réserve de prolongation des mesures sanitaires

BASKET-BALL, LIGUE 2 FEMININE C'CHARTRES BASKET FEMININ /

REIMS

Samedi 06 mars, 20 h Halle Jean-Cochet



VOLLEY-BALL, NATIONALE 2 C'CHARTRES VOLLEY-BALL /

HEROUVILLE



Dimanche 14 mars, 15 h Halle Jean-Cochet



HANDBALL, LIDL STARLIGUE C'CHARTRES METROPOLE

HANDBALL / ISTRES Vendredi 19 mars, 20 h Halle Jean-Cochet

FOOTBALL, NATIONAL 2

C'CHARTRES FOOTBALL / **CHATEAUBRIANT**

Samedi 20 mars, 18 h Stade Jacques-Couvret

BASKET-BALL, LIGUE 2 FEMININE C'CHARTRES BASKET FEMININ /

AS AULNOYE Samedi 20 mars, 20 h Halle Jean-Cochet



BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN / **MULHOUSE**

Mardi 23 mars, 20 h Halle Jean-Cochet



VOLLEY-BALL, NATIONALE 2

C'CHARTRES VOLLEY-BALL / PLESSIS-ROBINSON

Dimanche 28 mars, 15 h Halle Jean-Cochet



TENNIS DE TABLE, PROB

C'CHARTRES TENNIS DE TABLE / **ROANNE**

Mardi 30 mars, 18 h Complexe Rosskopf



BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN / PONT-DE-CHERUY

Mardi 30 mars, 20 h Halle Jean-Cochet



Hommage à **JEAN-MARC FOURCAUD**

L'ancien président du C'Chartres Basket Féminin entre 2008 et 2010 (ex-AB Chartres) est à 59 ans décédé des suites d'une longue maladie.



orsque Jean-Marc Foucaud succède en 2008 à Eric Habert à la présidence de l'Avenir Basket de Chartres, le club est en proie à de sévères difficultés financières, conséquences du retrait brutal de la compagnie d'assurances Le Groupe Azur. « Il a eu l'audace et le courage de reprendre en main le club

qui était dans une très mauvaise passe. La tâche n'était vraiment pas simple mais c'était un vrai passionné », salue Jean-Eric Chevalier, l'actuel président du club devenu C'Chartres Basket Féminin.

Pour reconstruire le club, Jean-Marc Fourcaud va notamment concentrer ses efforts sur la formation grâce à la création de sections jeunes au lycée Marceau puis au collège Victor-Hugo. « Il est l'un des artisans principaux de la mise en place du centre d'entraînement ainsi que des équipes U15 et U18, ajoute Benoît Marty, l'entraîneur des professionnelles, qui l'a côtoyé depuis son arrivé au CCBF il y a une dizaine d'années. Sans ses actions et son dévouement, le club n'en serait certainement pas là aujourd'hui. »

En 2010, le chef d'entreprise a transmis les rênes du club à Anthony Guisembert tout en restant un membre actif du bureau, au sein duquel il a continué de s'investir dans le développement. « Malgré son retrait ces dernières années, il gardait un œil bienveillant sur les joueuses et assistait aux rencontres à domicile de l'équipe de Ligue 2 féminine. Il va beaucoup nous manquer », confie Benoît Marty, qui a pris la parole lors de l'hommage rendu à la mémoire de Jean-Marc Foucaud avant la rencontre face à Rezé le 10 février dernier. Une cérémonie en musique pour ce grand passionné de blues qui laissera une trace indélébile dans l'histoire du C'Chartres Basket Féminin.

LE C'CHARTRES CYCLISME

mise sur la jeunesse

Pour cette saison sur route 2021, le C'Chartres Cyclisme a fait le choix d'un recrutement ambitieux tout en comptant sur son vivier pour se maintenir au niveau national.



atrick Destouches, président du C'Chartres Cyclisme depuis vingt ans, est un vrai couteau-suisse. Il encadre, gère, organise, fait office de mécanicien lors des courses... C'est ce qu'on appelle « avoir le vélo dans le sang ». « C'est de famille. Mon père, mon fils et mes petits-fils font du cyclisme. Je porte ce club dans mon cœur, je m'y investis pleinement ».

Le CCC a embauché en début d'année un nouveau manager sportif, Antonin Dauriannes, 26 ans, diplômé en master Entraînement et management du sport à Besançon. « Son rôle sera notamment d'entraîner l'équipe de Division National 2 (DN2), dit le président. Il va insuffler un vent d'air frais puisqu'il encadrera également les jeunes, organisera les déplacements, les stages,

assurera le recrutement. Antonin a envie de construire sur le long terme avec nous ».

Six recrues

Le club a pour objectif de bien figurer lors des manches de Coupe de France et de remporter des victoires sur ses terres. « Les courses en Eure-et-Loir sont nos championnats du monde, on ne peut

pas se manquer ». Six recrues de première et seconde catégories ont renforcé ses rangs, dont Alexandre Delétang, en provenance de Nogent-sur-Oise, vainqueur du Grand Prix de Châteaudun l'an dernier. « Notre effectif serait capable de batailler en DNI », estime Patrick Destouches.

Avec 109 licenciés, soit 17 de plus qu'en 2020, le club chartrain fait le plein de nouveaux venus en poussins, minimes et cadets. « Notre volonté est de former et structurer les jeunes. Nous voulons qu'ils soient notre réservoir pour alimenter la DN2, d'autant qu'il n'y a pas de coureur eurélien de première catégorie actuellement. Avec nos 56 jeunes en 2020, la formation est l'image que l'on veut transmettre à nos partenaires, lesquels sont les bienvenus pour nous accompagner».



Labellisé École de cyclisme

Comme une vingtaine d'autres structures en France, le CCC est labellisé École de cyclisme depuis 2018. Une reconnaissance de sa politique formatrice. « Nous avons notamment établi un partenariat avec l'hippodrome qui permet aux plus petits d'apprendre les bases sur l'anneau goudronné, en toute sécurité. »

L'effectif 2021 du C'Chartres Cyclisme

1^{re} catégorie

Ludovic Bideau (28 ans) Enzo Boisset (24 ans)

Alexandre Delétang (27 ans - CC Nogent-sur-Oise)

Alexis Hoffmann (24 ans) Mickaël Larpe (35 ans)

Matthieu Legrand (22 ans - Dunkerque Grand Littoral-Cofidis)

Christopher Piry (28 ans) Sébastien Piry (25 ans)

2º catégorie

Léopold André (19 ans)

Théo Auzoux (19 ans - EC Quevilly) Valentin Blois (22 ans - Guidon Chalettois)

Renaud Demoris (28 ans - Laval Cyclisme 53)

Lucas Douard (20 ans)

Arnaud Fouquet (18 ans - AS Montlouis Cyclisme Junior)

Thomas Orgiazzi (19 ans) Grégory Pauchet (26 ans) Alexis Soissons (20 ans)

*Sont indiqués en gras les nouvelles recrues et leur ancien club

► Nicolas Edet, un parrain de renom

Le Sarthois est le seul coureur professionnel licencié au CCC. À 36 ans, le parrain de la Team Jeunes distille réaulièrement ses conseils. « Nicolas roule quelques mercredis par an avec les enfants, joue le jeu, vient avec des cadeaux, se réjouit Patrick Destouches. Depuis vingt ans qu'il est avec nous, Nicolas a toujours été fidèle et nous honore chaque année de sa présence au cyclo-cross du Coudray. C'est une magnifique figure pour notre club ». Nicolas Edet a participé à huit reprises au Tour de France avec l'équipe Cofidis et a remporté le maillot rouge de meilleur grimpeur du Tour d'Espagne en 2013.

L'accompagnement social vers l'emploi

Les associations d'aide à l'insertion sociale et professionnelle guident les personnes les plus éloignées vers le retour à une stabilité. Votre Ville vous présente trois d'entre elles.



LA DAME À LA LICORNE

Entrer dans l'atelier de La Dame à la Licorne, c'est découvrir un savoir-faire. Depuis 1995, l'association, créée pour le huitième centenaire de la cathédrale, emploie des personnes en insertion sociale et professionnelle, qui conçoivent ou restaurent des costumes et des accessoires de diverses époques autour d'encadrants diplômés. « Notre fil conducteur est toujours resté le même :

accompagner nos salariés dans leur parcours professionnel et les aider à se reconstruire humainement, explique
Josiane Le Bail, sa présidente.
Ces personnes, sans emploi ou logement, parfois endettées et en rupture familiale, traversent des épreuves difficiles. Notre rôle est de les guider vers leur avenir dans un cadre stable », poursuit Sylvie Charon, la directrice.

Conventionnée Atelier chantier d'insertion (ACI), La Dame à la Licorne peut ainsi embaucher des jeunes de moins de

26 ans en grande difficulté, des demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux et les travailleurs handicapés. « Notre vingtaine d'employés dispose d'un agrément délivré par Pôle emploi ou la plateforme ITOU, ce qui nous permet de leur proposer un contrat d'insertion par l'activité économique de quatre mois, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois et pour un temps de travail de 24 h par semaine », détaille Sylvie. Durant cette période, les salariés acquièrent les techniques artisanales et la polyvalence nécessaires pour intégrer ensuite une association intermédiaire ou une entreprise.

En janvier, ils ont reçu un « open badge », une validation numérique de leur apprentissage portée par la Région et la Fédération des entreprises d'insertion. « Cette démarche innovante est pour eux une vraie reconnaissance. Lors du premier confinement, nous avons fabriqué et offert 5000 masques à des associations locales, aidés par une soixantaine de bénévoles. Cette récompense est le fruit de notre diversité et de notre contribution à une économie solidaire », se réjouissent-elles.

▶ La Dame à La Licorne

Maison pour tous de la Madeleine Mail-Jean-de-Dunois 02 37 36 80 72 www.dame-a-la-licorne.com atelierlicorne@wanadoo.fr

LES 3R

Depuis 1986, la régie de quartier Les 3R (Rénover, Restaurer, Réhabiliter) a pour mission de lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle par l'accompagnement et la formation des personnes exclues du marché de l'emploi. Conventionnée Atelier chantier d'insertion (ACI), elle relève de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Chaque année, elle accueille une centaine de salariés sur une cinquantaine de postes à temps partiel.

« Nous travaillons avec la Ville sur des marchés d'insertion comme l'entretien des espaces verts ou de la voirie dans ses quartiers prioritaires, explique Cathy Chenu, la directrice. Notre activité s'étend au ménage des locaux collectifs publics ou privés, à l'entretien du linge, mais aussi à de la maintenance avec des travaux

de réparation simple, réparation de volets ou meubles à l'atelier bois.... Par ailleurs, nous avons déménagé depuis quelques mois notre atelier où l'on répare et vend des vélos. »

« Nous intervenons également dans le cadre du Chemin des Arts en assurant l'accueil et la logistique d'expositions d'artistes mosaïstes à la chapelle Saint-Eman, poursuit le président Jean-Marie Burton, luimême mosaïste. Nous proposons des cours pour adultes et enfants dans notre atelier dédié rue Saint-Chéron en plus de l'organisation des Rencontres internationales de mosaïque tous les deux ans à la chapelle Fulbert ».

« La démarche de l'association est celle de la main tendue. Notre rôle est de permettre à nos employés en insertion de reprendre confiance en eux dans un cadre sécurisant grâce à des dispositifs adap-





tés qui peuvent leur permettre d'étendre leurs compétences. Les encadrants et conseillers professionnels des 3R œuvrent en ce sens au quotidien », complète Cathy Chenu.

► Les 3R

5, rue des Hauts-de-Chartres 02 37 88 05 34 chartres-mosaique-les3r.com Facebook: Association-les-3R chartresles3r@wanadoo.fr

ITINÉRAIRES

L'association Itinéraires est, au même titre que La Dame à la Licorne et les 3R, une structure d'insertion professionnelle. A la différence qu'elle est une Association intermédiaire (AI), soit la dernière étape avant le retour à un emploi durable. « Les per-

sonnes qui travaillent chez nous doivent être autonomes. Nous sommes le dernier maillon de la chaîne des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) », explique Michèle Lasne, sa présidente.

Les salariés sont missionnés ponctuellement par l'association pour effectuer des tâches variées, à destination des particuliers, collectivités, syndics ou entreprises. « Nous rédigeons un contrat de mise à disposition avec le client, détaille Morgane Le Tynevez, directrice d'Itinéraires. Nous proposons des missions de ménage, de bricolage ou encore de jardinage. Nous intervenons aussi dans les cantines scolaires en remplacement d'un agent absent et en renfort dans les services administratifs. » 70 personnes sont employées chaque année, sans durée limitée. « L'objectif est qu'elles retrouvent une stabilité dans leur vie, poursuivent les deux femmes. Il est important selon nous de déceler les problèmes parfois enfouis qui représentent un frein à l'emploi. Il est évident qu'une personne surendettée ne peut pas travailler dans de bonnes conditions. Notre travail, depuis 1988, relève du social et de l'accompagnement sur le savoir-être. »

▶ Itinéraires

1 bis, rue du Chapeau-Rouge Facebook : AssolTINERAIRES28 02 37 21 66 66 association.itineraires28@ gmail.com

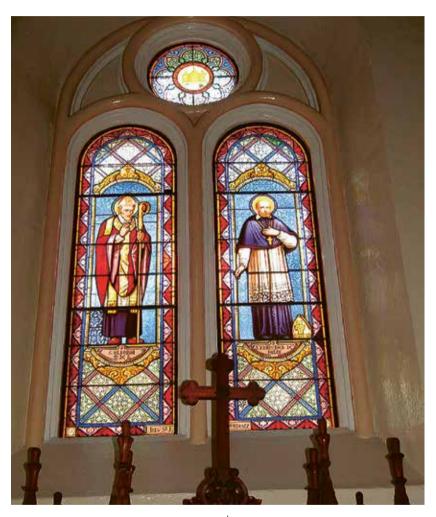
Un nouveau label pour Chartres

Le 26 janvier dernier, la Ville de Chartres s'est vu attribuer le tout nouveau label EXPE-CT (Expertise internationale des collectivités territoriales) pour la thématique « Vitrail et valorisation du patrimoine par la lumière ».



Patrick Géroudet, conseiller municipal délégué à la Promotion de la ville et aux Relations internationales

aptisé précédemment PACT 2 puis PACT 3, le programme EXPE-CT a été lancé en 2011 par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECT). Il permet d'accompagner l'évolution de la coopération décentralisée vers des projets thématiques en mobilisant sur des missions ponctuelles des experts issus de collectivités territoriales, labellisées dans des domaines d'intervention souvent au cœur des grands défis mondiaux (changement climatique, cohésion sociale, développement économique, diversité culturelle...). Avec ce nouveau label, l'expertise de Chartres est confirmée en matière de valorisation du



patrimoine par la lumière et le vitrail.

« Grâce à ce dispositif financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, j'avais demandé il y a quelques années à Jacques Loire de se rendre à Cuenca, en Equateur, pour superviser la restauration des vitraux XIX° de l'église San Alfonso, inscrits au patri-

Trois des trois cent vingt-neuf panneaux de l'église San Alfonso de Cuenca restaurés par Patricio Leŏn entre 2016 et 2018.

moine mondial de l'Unesco », se souvient Patrick Géroudet, conseiller municipal délégué à la Promotion de la ville et aux Relations internationales, à l'origine de la labellisation de Chartres.

Calendrier des cérémonies officielles 2021



- > Lundi 1er mars, place des Épars Hommage au général Marceau
- > Jeudi 11 mars à 18 h 30, place Châtelet Hommage aux victimes du terrorisme
- > Vendredi 19 mars à 18 h 30,

butte des Charbonniers

Journée nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

> Dimanche 25 avril à 18 h 30,

monument Jean Moulin

Cérémonie officielle du Souvenir de la déportation

> Samedi 8 mai à 18 h 30,

butte des Charbonniers

Cérémonie officielle du 76° anniversaire de la Victoire de 1945

> Mercredi 12 mai

Fête de Jeanne d'Arc et du patriotisme

- > Jeudi 27 mai à 18 h 30, monument Jean Moulin Journée nationale de la Résistance
- > Mardi 8 juin à 18 h 30, square des Maréchaux Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

> Vendredi 18 juin à 18 h 30,

monument Jean Moulin et stèle Général de Gaulle Commémoration du premier acte de résistance de Jean Moulin

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

- > Mercredi 14 juillet à 18 h, place Châtelet Cérémonie officielle de la Fête nationale
- > Dimanche 29 août à 18 h 30,

butte des Charbonniers

Cérémonie officielle du 77° anniversaire de la libération de Chartres

> Mardi 21 septembre, place des Épars 225° anniversaire de la mort du Général Marceau

> Jeudi 11 novembre à 18 h 30,

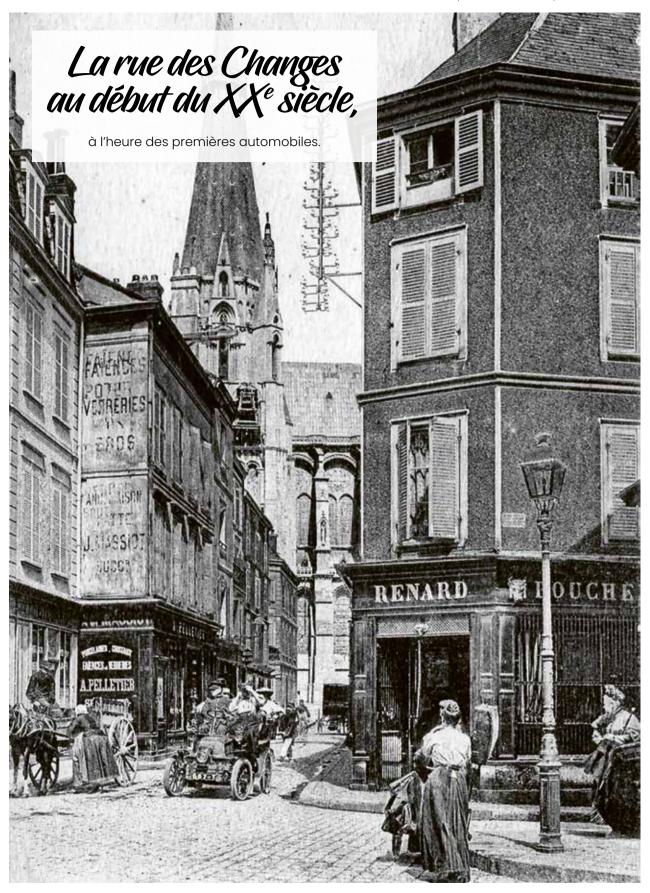
butte des Charbonniers et cérémonie à la cathédrale

Commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'armistice et hommage à tous les Morts pour la France

> Dimanche 5 décembre à 18 h 30,

mémorial départemental des guerres d'Afrique du Nord

Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France, de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie













Les graffeurs font leurs classes

ne poignée de graffeurs ont investi ces derniers mois le bâtiment le plus récent de l'ancien collège Jean-Moulin, face à la cathédrale, promis à la démolition dans le cadre des travaux d'aménagement de la future Maison internationale de la Cosmetique. Freaks the Fab, CVZ, Debza, EZK, Lapin, Kekli, Leser, Mad Dog, Arsène Turpin et Cannibal Letters, tous des habitués du Boulevard du Graff, se sont ainsi succédé dans la cage d'escalier, les couloirs et les six salles de classe abandonnés du sol au plafond à leur créativité.

À l'heure où nous imprimions ce numéro, nous ignorions malheureusement à quelle date le public serait autorisé à venir admirer les œuvres du collège Jean-Moulin.









Danièle Dekeyser et Carole Melmoux: portraits croisés

Complices depuis plusieurs années, la peintre Carole Melmoux et la sculptrice Danièle Dekeyser mettent leurs œuvres en regard dans le cadre du Chemin des Arts 2021. Votre Ville les a rencontrées.



eurs chemins se sont croisés il y a quelques années lors d'une exposition. « J'ai tout de suite aimé le travail de Carole, sa façon de transposer la nature dans ses peintures, confie Danièle Dekeyser. Nous avons sympathisé en remarquant que nos regards artistiques avaient des points communs ». « Les sculptures de Danièle me touchent, ajoute Carole Mel-

moux. Elle parvient à représenter le corps en mouvement avec une telle aisance ».

Exposée dans le monde entier

Après avoir longtemps exercé le métier de publiciste, Danièle Dekeyser change de voie en 1980 et renoue avec sa passion des arts plastiques. Elle fréquente plusieurs ateliers,

où elle se forme aux techniques exigeantes de la peinture à l'huile. « Je cherchais alors la troisième dimension et c'est dans la sculpture que je l'ai trouvée. » En bronze ou en terre cuite, ses œuvres exposées dans le monde entier lui ont valu de récolter 80 prix et récompenses, dont la Médaille du Président de la République (1995) et la Médaille d'argent de la Ville de Paris (2001), et





Hortensias, Carole Melmoux

Suricates, Danièle Dekeyser

d'être nommée peintre officiel de l'Armée en 2018. Sa sculpture du couple de Gaulle orne le bureau du maire de Rambouillet et du président du Sénat, Gérard Larcher, qui admire « le regard et la sensibilité décrites à travers ses sculptures ».

De Taïwan à Honk-Kong

Pour Carole Melmoux, l'art toujours été prépondérant : « J'ai débuté petite dans un atelier avant d'entrer au Conservatoire national danse à Paris. Mais je n'y satisfaisais pas mon désir de créativité. Je ne voulais pas faire uniquement de l'interprétation ». Parallèlement à ses études de Lettres, elle apprend la peinture dans l'atelier de Philippe Lejeune, à Etampes, sa ville natale. Et tout s'enchaîne. « Je travaillais comme enseignante à mi-temps quand j'ai reçu un jour l'appel de Maya Picasso (fille de Pablo) m'annonçant

que j'avais décroché la bourse Renoir. J'y ai vu un signe ». Puis, elle part en Asie avec ses toiles sous le bras, où son talent pour représenter l'humain et magnifier les fleurs est remarqué de Taïwan à Hong-Kong.

Trouver son ancrage

Danièle Dekeyser et Carole Melmoux partagent une même admiration pour la peintre portugaise Maria da Silva et revendiquent toutes deux la liberté de laisser jaillir leur inspiration. « Oui, la création est une aventure dans laquelle il faut se laisser embarquer, dit la seconde. Je ne peins pas forcément avec une idée précise en tête au début ». « Pablo Picasso disait: si l'on sait exactement ce qu'on va faire, à quoi bon le faire ? Je crois que cette vision résume un peu nos points de vue, poursuit Danièle. Je ne travaille pas avec des modèles vivants, car j'ai besoin

de créer du mouvement en permanence. D'ailleurs, je remarque cet aspect dans les peintures de Carole car elles sont imprégnées d'émotions ».

Selon elles, il est essentiel de trouver sa signature. « Les artistes qui suivent une mode n'ont qu'un succès éphémère. Chacun doit forger son parcours et trouver son ancrage ». Elles soulignent aussi l'intérêt de transmettre leur savoir-faire aux plus jeunes. « Les enfants sont les futurs piliers de notre société. Echanger avec eux est enrichissant car ils sont très ouverts d'esprit. Il est important de leur montrer que l'art, c'est la vie », concluent-elles avec un sourire complice.

► Chemin des Arts

Du 27 mars au 2 mai, au prieuré Saint-Vincent, 12, rue de la Porte Cendreuse

Grégoire Hallé Le nouveau musée en questions

Diplômé de l'Ecole du Louvre et natif du Havre, Grégoire Hallé est à 31 ans le nouveau conservateur du musée des Beaux-Arts de Chartres, qui s'apprête à prendre une tout autre dimension.



Votre Ville : Comment avezvous choisi d'étudier l'histoire de l'art ?

Grégoire Hallé: Un peu par hasard. J'étais en prépa Lettres et j'adorais le grec et le latin. Quand l'un de mes amis m'a dit qu'il allait tenter le concours de l'École du Louvre, où l'on peut aussi étudier l'histoire des civilisations, je me suis dit:

« Pourquoi pas moi ? ». Mais rien ne m'y prédestinait. Lors des sorties de groupes dans les musées avec le collège ou le lycée, je restais toujours en arrière. Je n'étais pas plus emballé que ça.

C'est donc à l'École du Louvre qu'est venue la révélation ?

Je ne me doutais pas que ces

études d'histoire de l'art pourraient m'apporter autant au niveau de la connaissance de soi et de celles des autres. J'avais 19 ans quand je suis arrivé à Paris. Je passais mon temps dans les musées. J'y ai découvert plein de choses. Un musée, c'est une confrontation de points de vue. À travers le débat, on fait l'apprentissage de l'autre et du monde qui nous entoure. Ça permet d'avoir des positions moins contrastées et ça apporte aussi une certaine forme de tolérance. Mais toutes les conversations se concluent toujours par un « j'aime ou je n'aime pas ». L'art, c'est une affaire de sensibilité, d'émotion, et de plaisir surtout.

Créer une attente

Quelles questions doit-on se poser avant d'attaquer la restructuration d'un tel musée?

Quelle est l'ambition ? Que veut-on dire au visiteur et que souhaite-t-on qu'il retienne à la sortie ? On doit aussi rendre les habitants fiers de leur musée, les faire rêver, créer une attente.

Quelles sont les grandes lignes de votre réflexion ?

Parce qu'il est difficile de tra-



vailler en imaginant ce que sera la circulation dans le musée après les travaux d'agrandissement, il faut réussir à s'extraire du lieu pour penser la muséographie, même si le choix et l'emplacement de certaines œuvres sont conditionnés par le bâtiment. Dans ce palais épiscopal du XVIIIe siècle, le public s'attend à trouver un parcours assez classique de peintures et de sculptures. Une sorte de colonne vertébrale sur laquelle peuvent venir se greffer d'autres parcours très différenciés. Ne serait-ce que pour occuper l'espace d'exposition, qui sera multiplié par trois, on doit veiller à se diversifier, mais sans se disperser.

À Chartres, la dimension rurale ne doit pas être oubliée. On a en réserve tout un fonds d'objets ethnographiques beaucerons. En mettant par exemple en regard de ces objets des toiles d'Alexandre Ségé ou des statues de faucheurs, on peut constituer un parcours à la fois très qualitatif et très rassembleur.

Avec mon équipe, nous allons écrire le scénario que le ou la muséographe sera chargé(e) de mettre en espace.

Un lieu idyllique

Quels sont vos autres atouts?

Chartres, c'est une petite ville à la force de frappe patrimoniale considérable.

Le musée des Beaux-Arts est un lieu idyllique et idéalement placé, au pied de ce sémaphore qu'est la cathédrale, qui draine un million de visiteurs par an, à 10 minutes à pied de la gare, elle-même à une heure de train de Paris. Avec 40 000 habitants dans la ville et 140 000 dans l'agglomération, nous avons suffisamment de public et de scolaires pour maintenir une bonne fréquentation toute l'année. Et la marge de progression est gigantesque. Ça dépendra évidemment de ce qu'on présentera. Ce qui ne nous inquiète pas vu la grande qualité des collections.

Avez-vous hésité à vous porter candidat au poste de conservateur?

Pas une seconde. Ça va être dur mais à l'arrivée on aura quelque chose de superbe.

L'objet du mois



Le GuéHuile sur toile, H.28XL.38 cm, vers 1761-70
Jean-Honoré Fragonard (1732-1806)
Don Justin Courtois, 1888, inv. 5638

ntrée au musée en 1888 avec la collection Justin Courtois, cette huile sur toile est l'œuvre de Jean-Honoré Fragonard, considéré aujourd'hui comme l'un des maîtres du paysage au XVIIIe siècle.

Né en 1732 à Grasse, Jean-Honoré Fragonard débute sa formation sous la direction de Jean Siméon Chardin avant d'entrer à l'atelier de François Boucher, qui le pousse au concours de Rome dont il remporte le premier prix en 1752. Le peintre est alors admis à l'École royale des Élèves protégés avant de gagner l'Italie en 1756. Il y est accueilli à l'Académie de France par Charles-Joseph Natoire. De retour à Paris cinq ans plus tard, Fragonard est reconnu comme un peintre accompli et obtient un atelier au Louvre.

Une attirance pour les paysagistes hollandais du XVII°

Bien que la chronologie de l'œuvre de Fragonard soit incertaine, *Le gué* du musée de Chartres est situé au retour du premier voyage du peintre à Rome : Georges Wildenstein le date entre 1761 et 1765 et Pierre Rosenberg dans les années 1765-1770.

Ce paysage témoigne de l'attirance du peintre pour l'école hollandaise des paysagistes du siècle précédent tels que Jacob van Ruysdael ou Meindert Hobbema. La toile, qui représente par un soir d'été des cavaliers qui passent un gué et du bétail qui se fond dans la pénombre des arbres qui les abritent, adopte le schéma typique de la composition des écoles du Nord, avec ses vastes dimensions célestes (les deux tiers de la toile) et ses collines couvertes d'arbres sur fond de ciel nuageux.

Une année scolaire archéologique!

Chaque année, la direction de l'Archéologie s'associe à un enseignant afin de faire découvrir la discipline à ses élèves. Une « classe patrimoine » qui s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

e projet « classe patrimoine » a été initié il y a deux ans par la direction de l'Archéologie de Chartres métropole en partenariat avec Dominique Bruckert, conseiller pédagogique des Arts Visuels à la direction des Services Départementaux de l'Education nationale en Eure-et-Loir. Chaque année, une classe d'école primaire publique chartraine peut ainsi découvrir toutes les facettes de l'archéologie, de la fouille à la valorisation des vestiges. Pour l'heure, ce sont les 21 élèves de la classe de CE2-CM1 de Sophie Mechouar, à l'école François-Villon, qui en profitent depuis six mois après avoir remporté l'appel à candidature.

Lors de huit rencontres et ateliers, les élèves échangent avec les médiateurs et archéologues pour mieux appréhender cette discipline. Le projet leur permet de visiter un site archéologique et une exposition, de s'initier aux techniques de fouilles, d'étudier des vestiges avec des spécialistes ou encore, par le biais d'un atelier d'archéologie expérimentale, de se mettre dans la peau des hommes du passé. Les enfants



deviennent acteurs de leurs découvertes et en apprennent un peu plus sur l'archéologie à chaque rendez-vous.

Une expérience d'investigation

Parce qu'il s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle développé par les établissements scolaires, le projet « classe patrimoine » bénéficie d'une subvention de la DRAC Centre-Val de Loire. Rencontres avec des professionnels, pratiques artistiques et rapport direct au patrimoine sont les trois principaux piliers de ce parcours qui vise à impliquer tous les jeunes dans la vie artistique et culturelle.

Au-delà de la découverte de l'archéologie, Sophie Mechouar et ses élèves vont se servir de cette expérience d'investigation pour réaliser ensuite des recherches sur l'histoire et le patrimoine de leur quartier. Le projet s'achèvera au mois de juin avec la participation des élèves aux Journées européennes de l'archéologie, les 19 et 20 juin.

Une dernière campagne de numérisation

pour les manuscrits sinistrés de la bibliothèque de Chartres

Le projet de « Renaissance virtuelle des manuscrits sinistrés de Chartres » a débuté en 2005 avec l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (CNRS) ; plusieurs partenaires dont la Bibliothèque Nationale de France, le Ministère de la Culture, l'Equipex Biblissima ont également contribué à l'étude et la sauvegarde de ces fonds prestigieux, grâce à leur financement et leur soutien technique.

cquérir une meilleure connaissance des manuscrits médiévaux issus du chapitre cathédral et de l'abbaye Saint-Père conservés à la bibliothèque municipale, est l'objectif de ce projet au long cours.

Aujourd'hui, 198 manuscrits et 159 unités de liasses ont déjà été numérisés. Mais il reste des fragments particulièrement intéressants car faisant partie de manuscrits censés avoir disparu dans le bombardement en mai 1944. Parmi les dernières découvertes, les registres de délibération du Chapitre de la cathédrale les plus anciens mais également des fragments du second volume de l'Heptateuchon de Thierry de Chartres.

Cette cinquième campagne de prise de vues des manuscrits sur parchemin va donc débuter sur le site de la médiathèque l'Apostrophe, à partir du mois de mars 2021. Un



MÉDIATHÈQUE | CULTURE



Legenda aurea, Jacobus de Voragine, XIV^e siècle

photographe du service Image de l'IRHT (CNRS) viendra avec son matériel pour numériser les fragments sélectionnés par les ingénieurs de recherche, Claudia Rabel et Joanna Fronska. Plusieurs semaines seront nécessaires pour ce travail long et minutieux; les fragments à photographier sont en

effet très fragiles et cassants

post omia fir ho

et des morceaux peuvent se détacher lors des manipulations. Une fois numérisés, ces manuscrits, conservés précieusement dans la réserve, seront rangés dans des boîtes et pochettes adaptées et ne seront plus manipulés. Leurs images viendront ensuite enrichir la banque de données qui compte déjà 198 manuscrits.

unib; ie unemul.,

sult up. Precement diff un

operation formand irrequired limit longite erre infingulal minorari Brein oran cere but illementation comendo not un con purpor que fece del un de se

Homiliarium, XIIe siècle

e homme que diff the naut qui eccuf nauf i liva lec'ho recuam e qui profut digmaner ficur tualem fin confiderancir fi fufficat dief. Fro ma d'Admonco emmane tunin are inhi

cocis anamutener. d'eccent.

lee poscerd-

indecipaling-

pocuse indignatio

a deligible

dences de l'insistince deceptable de mise tunovni delotidistror uni Generationi è

> Pour plus d'informations et pour visualiser les manuscrits déjà numérisés, vous pouvez consulter le site manuscritsde-chartres et le site bymm. irht.cnrs.fr (Bibliothèque Virtuelle des Manuscrits Médiévaux).

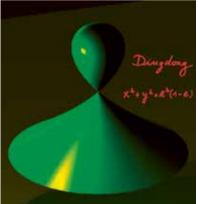
Vous pouvez également venir visiter les vitrines permanentes de l'espace patrimoine de la médiathèque qui retracent l'histoire du bombardement et de la sauvegarde des documents.

La magie des mathématiques

Entre art visuel et science, des équations aux objets, les mathématiques révèlent leur créativité et leur beauté à la médiathèque l'Apostrophe.







héorème, équation... ces mots peuvent donner des boutons ou créer de l'excitation chez certains. C'est selon! Mais quand l'abstraction prend de belles formes, quand des images inattendues surgissent, il y a de quoi être surpris, et même de se laisser aller à rêver. Des artistes, surréalistes, ont ainsi renouvelé l'imaginaire en jonglant avec les signes et les formes mathématiques. reconnaître Chacun peut

maintenant des fractales et les spirales harmonieuses de la suite de Fibonacci dans la biologie végétale ou animale.

La logique des mathématiques est indispensable pour écrire des algorithmes et des programmes de calcul. Aujourd'hui, la puissance des logiciels de visualisation en trois dimensions permet de représenter en images de synthèse des équations et des modèles aisément observables dans la nature, à

petite ou grande échelle.

Des expositions, des conférences, un film documentaire et un nouvel atelier multimédia conçu avec l'association Betamachine donnent à voir en mars et en avril une autre image de la discipline, comme le suggère Léopold Sédar Senghor dans cette citation : « les mathématiques sont la poésie des sciences ».



Du 2 mars au 30 avril dans le Hall de l'Apostrophe Expositions LES FRACTALES

LES FRACTALES MATHÉMATIQUES : RÊVES ET RÉALITÉ

Des côtes marines aux choux Romanesco, de nombreuses fractales sont observables dans la nature. Présentant les mêmes irrégularités à toutes les échelles et dans toutes leurs parties, elles créent des ensembles visuels très esthétiques. Ce concept géométrique découvert par le mathématicien Benoît Mandelbrot est aujourd'hui couramment utilisé dans de nombreuses disciplines.

L'IMAGINAIRE AVEC LES YEUX DES MATHÉMATIQUES : DES EQUATIONS EN IMAGES

Conception par l'institut allemand de recherches mathématiques d'Oberwolfach.

Et si des équations simples pouvaient avoir une représentation graphique attirante et compréhensible? Des images d'objets mathématiques et leur origine en géométrie algébrique donnent un bel aperçu du croisement entre art et science. L'Apostrophe, accueil

Samedi 13 mars à 15 h30

(ou 17 avril si report pour raisons sanitaires),

à l'auditorium de l'Apostrophe

Conférence CURIOSITÉS RAYONNANTES DES NOMBRES DE FIBONACCI

Par Philippe Grillot,

enseignant-chercheur à l'Institut Denis Poisson de l'université d'Orléans. Percer les mystères qui se cachent dans une suite de nombres est un défi qui anime les mathématiciens depuis toujours. La suite de Fibonacci nourrit la curiosité tant ses propriétés sont nombreuses et curieuses ; elle intervient notamment dans le tout premier problème mathématique en dynamique des populations, dans la géométrie végétale. On la retrouve aussi dans la construction d'un objet fractal et même dans l'explication de tours de magie.

Samedi 3 avril à 15 h30

À l'auditorium de l'Apostrophe **Film**

UN MONDE EN PLIS : LE CODE ORIGAMI

De François-Xavier Vives (2015, 52 mn)

Mathématiciens, origamistes et informaticiens ont été les acteurs d'une véritable révolution de l'origami ces vingt dernières années en démontrant mathématiquement qu'ils pouvaient tout plier et obtenir toute forme, aussi complexe soit-elle. Aujourd'hui, biologistes, ingénieurs, roboticiens, chercheurs en nanotechnologies s'engouffrent à leur tour dans cette exploration.



Le Théâtre de Chartres

reste ouvert à la création

S'il a gardé porte close pour le public depuis le mois d'octobre dernier, le Théâtre de Chartres n'en a pas moins continué de vivre. Entretien avec son directeur, Jérôme Costeplane.



La compagnie Cavalcade pendant la captation de la lecture de Bienvenue au Bel Automne

Votre Ville: Que s'est-il passé au théâtre ces derniers mois? Jérôme Costeplane: Au quotidien, il a fallu gérer les annulations et reports, les modifications de contrats, les remboursements des artistes. Peut-être serait-il plus simple de tout annuler. Mais il y a une très forte demande de reprogrammation d'un certain nombre de spectacles. Alors, on essaye de sauver les dates les plus importantes. Ce ne sera pas possible pour toutes.

Certains artistes ont un planning de tournage qui les empêche de reporter et des spectacles très lourds techniquement, comme *La Vie de Galilée* avec Philippe Torreton, ne se rejoueront pas.

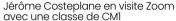
Côté entretien, les équipes de la Ville ont effectué des travaux de peinture dans les parties accessibles au public ainsi que des travaux dans la partie technique, au niveau du son, des lumières et sur ce qu'on appelle la cage scénique, à savoir le plateau, les dessous et les cintres, pour rendre l'équipement encore plus efficace.

Résidences et captation

Qu'en est-il des projets artistiques en cours ?

Le Théâtre de Chartres est l'un des principaux soutiens aux artistes de la région Centre-







La marionnette Tantôt

Val de France et l'on continue à jouer notre rôle de moteur de la relance pendant cette période difficile, conformément à ce qui nous a été demandé par nos principaux financeurs, la Ville de Chartres en premier lieu. Cela passe par des temps de résidence, que l'on avait déjà calés. Nous nous voulons exemplaires sur ce point. Nous prenons en charge les frais de résidence, nous coproduisons les spectacles et nous les préachetons.

Quelles sont les résidences qui se sont succédé au théâtre?

Nous avons accueilli la compagnie de marionnettes jeune public, l'Arc Électrique, pour le spectacle *Kant et autres contes*, et, à la salle Doussineau, la jeune compagnie Théâtre derrière le monde pour *Garde-fous*, que l'on devrait voir à Chartres lors de la saison 2022-2023.

Nous avons accompagné le projet *Bienvenue au Bel Automne*, de la compagnie Cavalcade, avec la captation d'une lecture. La vidéo a totalisé plus de 1600 vues, dont un gros tiers de professionnels,

qui se donnent la possibilité de préacheter le spectacle, en soutien à la création. C'est une vraie réussite!

Le Monument, où Antoine Marneur et Bruno de Saint-Riquier lisent des extraits d'un roman de Claude Duneton, qui fait revivre les 27 victimes de la Première Guerre, a aussi fait l'objet d'une captation, visionnée par un nombre de personnes très supérieur à celui des spectateurs qui seraient venus assister à la lecture. Enfin, la captation de sortie de résidence de Jubilé, de la compagnie L'Idée du Nord (au programme de la prochaine saison), a, quant à elle, recueilli 613 vues. Ces chiffres nous incitent à répéter ces opérations, pour nous ouvrir à un public différent.

Sortie scolaire

On a même tourné dans le théâtre

Oui, ce bel écrin a participé au projet de la compagnie Tantôt, où l'on suit les aventures d'une marionnette animée en « stop motion » dans plusieurs équipements culturels de la région. En février, je me suis prêté par ailleurs à une première en invitant une école de CM1 de Dreux à une visite en direct (via une interface numérique Internet) du Théâtre de Chartres tout en répondant aux questions des enfants.

Vous avez aussi porté le théâtre hors les murs

On est effectivement allé jouer le spectacle pour les tout-petits *L'Ombre de la main* dans deux établissements, l'école élémentaire Farman et l'école maternelle Annie-Fournier. Au total, 150 enfants ont assisté aux six représentations.

Comment faites-vous pour exercer votre activité de programmateur dans cette période?

Il est vrai que peu de spectacles se jouent en ce moment. Mais le milieu culturel a pris la mesure de la situation avec les captations mises à la disposition des programmateurs et des représentations réservées aux professionnels.

Visite virtuelle

our s'adapter au contexte sanitaire et lutter contre l'éloignement entre les publics et la Culture, la direction de l'Archéologie et les services de la Ville de Chartres et de Chartres métropole mettent en place de nouveaux supports de visite.

Une visite virtuelle de l'exposition Ô Moyen Âge! Les Mérovingiens en pays chartrain a ainsi été réalisée par les équipes des collectivités. Elle propose de découvrir l'exposition depuis son écran personnel, agrémentée des explications d'Isabelle Vincent, adjointe en charge de



la Culture et du Patrimoine, et de Fanny Pennarun, du service Valorisation et animation de la direction de l'Archéologie. ► Cette visite virtuelle est disponible sur le site archeologie.chartres.fr





CULTURE | CONSERVATOIRE

Monk's mood en direct sur Chartres.live

amille Poupat (saxophone alto), Antoine Delaunay (piano) et Nicolas Pfeiffer (contrebasse) visitent, arrangent et dérangent les plus belles compostions de Thelonious Monk. « Melodious Tonk! », devrait-on dire, pour évoquer le surnom de ce pianiste obsédé par la mélodie. C'est peut-être pour cette raison que le grand public aime écouter ce musicien de

jazz car avec lui, le chant balaie l'empressement, la virtuosité ou le superflu. À travers Monk, musiciens et spectateurs sont rassemblés sur l'essentiel : une simple et belle musique.

▶Le concert sera diffusé en direct le vendredi 19 mars à 20 h 30 sur Chartres.live et disponible par la suite sur cette même plateforme.

Le point d'orgue de Bach

Professeur d'orgue au conservatoire, Jean-Luc Thellin ajoute un quatrième album à son intégrale des œuvres de Jean-Sébastien Bach.

nfant, j'étais attiré par ce que je ne voyais pas, j'étais un peu solitaire. L'orgue m'a vite fasciné ; c'est le seul instrument où l'on peut jouer aussi fort et aussi doux », confie Jean-Luc Thellin. Professeur au conservatoire de musique et de danse de Chartres, il enseigne par ailleurs l'orgue au conservatoire de Melun et le clavecin à Sens. Il est aussi organiste titulaire de l'orgue Stolz de Notre-Dame de Vincennes.

Action pédagogique

J.S.Bach Organ Works 04 est le quatrième album de son intégrale des œuvres de Jean-Sébastien Bach, qui en comptera quatorze. « Il s'ouvre sur un prélude sombre et se termine sur une toccata plus claire, cela fait partie d'une suite logique, explique l'organiste. Chaque album est conçu comme un récital, avec son programme, son instrument, son ambiance ». L'orgue du Temple du bouclier de Strasbourg apporte densité sonore et légèreté à ce quatrième opus. L'artiste s'inscrit également dans une action pédagogique. Deux livrets viennent éclairer profanes et professionnels dans chaque album. Le premier présente les œuvres choisies. Dans le second, l'organiste partage les registrations (choix et combinaisons de jeux) employées dans toutes les pièces.



Un projet mouvementé

Comme le premier de son Intégrale, ce quatrième album a été réalisé grâce un financement participatif, mais pour des raisons différentes. La première collecte avait permis de faire connaître le pro-

jet. Cette deuxième était une nécessité. « Avec la crise sanitaire, il y a eu un désengagement des mécènes et des sponsors. La recherche de fonds



est difficile en temps d'incertitude sanitaire. En participant à ce quatrième album, les donateurs ont eu la volonté de soutenir et de lancer un projet culturel ». Les 3 420 euros récoltés ont permis l'enregistrement et la location du temple et de son orgue. Jean-Luc Thellin estime qu'il lui faudra encore cinq années pour mener le projet à son terme.

▶ J.S.Bach Organ Works 04,

de Jean-Luc Thellin

Tarif: 15 €, sur www.organroxx.com.

Un timbre en l'honneur du vitrail

e 10° timbre de la série « métiers d'art » a été présenté le 12 février dernier au Centre international du vitrail en présence du maire, Jean-Pierre Gorges, et du délégué régional du groupe La Poste, Ludovic Provost. Après les métiers de joaillier, sculpteur de pierre, ferronnier, ébéniste, maroquinier, tailleur de cristal, relieur, facteur d'orgues et graveur sur métal, ce nouveau timbre, dessiné par Sandrine Chimbaud, gravé par Pierre Albuisson et tiré à 700 800 exemplaires, met donc en avant l'art des maîtres-verriers.

« C'est une reconnaissance pour la Ville, capitale du vitrail, et ses artisans d'art, a salué Jean-Pierre Gorges, ce timbre est l'occasion pour Chartres de faire rayonner son identité à travers la France ».

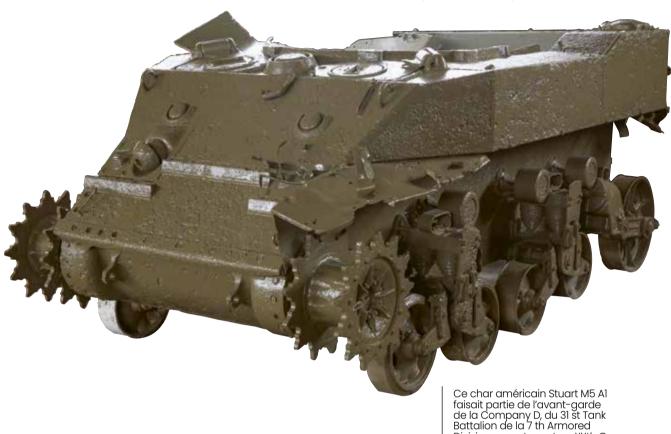
Le timbre est commercialisé dans tous les bureaux de poste du territoire pour une valeur faciale d'1,50 €.





De gauche à droite : les maîtres verriers Kévin Picol et Vincent Pascal, Jean-Pierre Gorges, Ludovic Provost, délégué régional du groupe La Poste, Elodie Vally, gérante de la maison Lorin, et Bruno Loire, gérant de l'Atelier Loire

Char Stuart M5 A1



Enseveli pendant 64 ans

ans un récit daté du 16 août 1944 au matin, un résistant nommé Jean Dis raconte en parlant de ce char: « Il paraît en bon état. Les hommes ont dû partir précipitamment, car non seulement ils ne l'ont pas détruit, comme c'est la règle, mais ils y ont laissé du matériel dont une mitrailleuse et de nombreux chargeurs avec des cartouches ».

Ce Stuart M5 A1, qui avait pour mission de renseigner le PC de division de la situation à l'intérieur de la ville de Chartres, venait-il en solitaire de Luisant par la vallée, ou, selon l'historien Roger Joly, avait-il, suite à l'attaque de son groupement (Force 1) au nord-ouest de Chartres, traversé le centreville pour rejoindre le Force 2 qui attaquait au sud-est? Les incertitudes demeurent.

Incendié par un tir de lancegrenades anti-char d'une patrouille allemande, le char est resté soixante-quatre ans enterré dans un cratère de bombe rue des Perriers, près des Trois-Ponts, avant d'être exhumé le 4 juin 2008. Depuis le 17 octobre 2009, il est confié à l'association Historial militaire de Chartres et de l'Eure-et-Loir, chargée de sa restauration (consolidation et stabilisation). Il est visible chaque samedi dans le hangar de l'association, au CM101, 36 rue des Bellangères, au Coudray.

Division appartenant au XXth Corp commandé par le général Walker.

HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU 3. L'Hôtel-Dieu après l'Hôtel-Dieu.

À la veille de sa démolition partielle en 1867, l'Hôtel-Dieu du Cloître cathédral, qui disposait alors du service de deux médecins et d'un chirurgien, était aussi un hôpital militaire. La destruction de sa Salle des malades ne signifiait pas sa disparition mais son transfert hors les murs. Toutefois, l'avenir du site restait incertain.

L'Hôtel-Dieu du Second Empire au Faubourg Bonneval

Du projet à la première pierre (1844-1858)

En mai 1844, le maire Adelphe Chasles, président de la Commission administrative des hospices de Chartres, autorise la translation de l'Hôtel-Dieu rue du Pavé de Bonneval (aujourd'hui rue du Docteur-Maunoury). Quelques expropriations, sanctionnées par une ordonnance du 3 décembre, permettent de compléter les terrains déjà acquis et d'atteindre les cinq hectares nécessaires. C'est chose faite en 1846 mais, les études du projet se prolongeant, ce n'est qu'en août 1858 que l'on pose la première pierre. Une médaille commémorative montre, côté face, le relief du « Nouvel Hôtel-Dieu de la Ville de Chartres » et l'inscription « Napoléon III Empereur des Français »; au revers les noms

des acteurs de l'opération : le préfet Jaubert, l'évêque Regnault, le maire Henri Sédillot et les administrateurs, l'architecte Le Poittevin et l'entrepreneur de maçonnerie Leloup.

Un Hôtel-Dieu vaste et moderne (1858-1868)

Neuf ans plus tard, en mai 1867, le maire Alexandre Billard, suc-Sédillot cesseur de décédé, informe son conseil l'architecte diocésain que Emile Bæswillwald (nommé à Chartres le 12 juillet 1857 par le ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, sur avis du préfet et de l'évêque) a établi le coût des travaux effectués du 30 novembre 1857 au 27 mars 1865, à 1 207 130 F.

Le second Hôtel-Dieu adopte un style imposant. Deux ailes symétriques entourent un pavillon central et son escalier en fer à cheval, l'ensemble est précédé d'une vaste pelouse



La médaille d'inauguration du nouvel Hôtel-Dieu (août 1858)

plantée d'arbres. En 1866, la symétrie est soulignée par deux pavillons d'entrée. Et en novembre 1871, le mur de clôture reçoit comme portail la monumentale grille du chœur de la cathédrale, acquise par les Hospices.

Les deux ailes peuvent accueillir 180 patients, dans seize salles formant quatre divisions (deux pour les hommes, une



Le nouvel Hôtel-Dieu

L'ancienne grille du choeur de la cathédrale posée à l'entrée de l'Hôtel-Dieu (1871)

pour les femmes et une pour les enfants), répartis en lits de « fiévreux, chirurgiens, vénériens, femmes en couches, cas graves et convalescents ». L'administration occupe le corps central, le bureau des consultations dépenune médical dance. Le corps compte deux médecins et un aide-chirurgien, ainsi qu'une sage-femme. Il est assisté de 16 préposés et servants, dont 9 infirmiers, logés et nourris, et de religieuses, sous l'autorité d'une supérieure. Malades, blessés et indigents de la commune sont soignés gratuitement.

L'architecte Armand Mouton, nommé inspecteur des travaux diocésains de Chartres le 30 avril 1881, élèvera de nouveaux bâtiments.



De la peste au choléra

Le nouvel Hôtel-Dieu accueille bientôt les blessés de la guerre franco-allemande, et s'applique à séparer Français et Allemands, mais aussi Bavarois catholiques et Prussiens protestants. Les administrateurs se voient refuser, par le préfet allemand en 1871, puis par la Ville en 1872, le remboursement des avances faites pour les soins dispensés aux soldats ennemis. L'ancien Hôtel-Dieu avait connu d'autres infortunes: il avait fallu loger médecins et chirurgiens au-delà de la Porte Châtelet, dans un bâtiment de son cimetière, lors d'une épidémie de peste en 1580, transporter les malades à la Préfecture lors de l'incendie de la cathédrale en 1836, veiller les victimes du choléra en 1849.

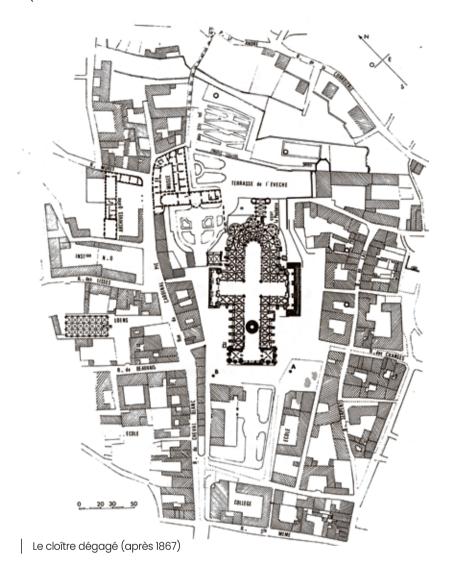
Une école républicaine sur le site de l'ancien Hôtel-Dieu

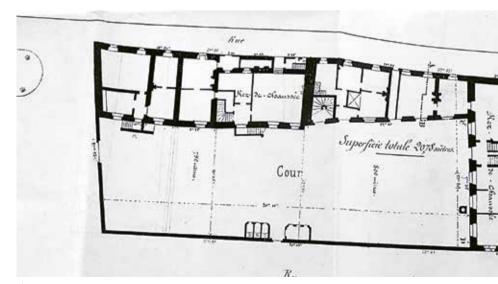
Le rêve d'Adolphe Lecocq (1857)

Un fragile feuillet daté et signé en 1857 par Adolphe Lecocq porte un plan colorié et légendé de l'Hôtel-Dieu. Dessiné à la main, il conserve la trace de son rêve: une bibliothèque et un musée dédiés à la mémoire du lieu, où le public découvrirait les colonnes, voûtes ogivales, chapiteaux, fresques et stucs rescapés, ainsi que les clichés et dessins de l'édifice.

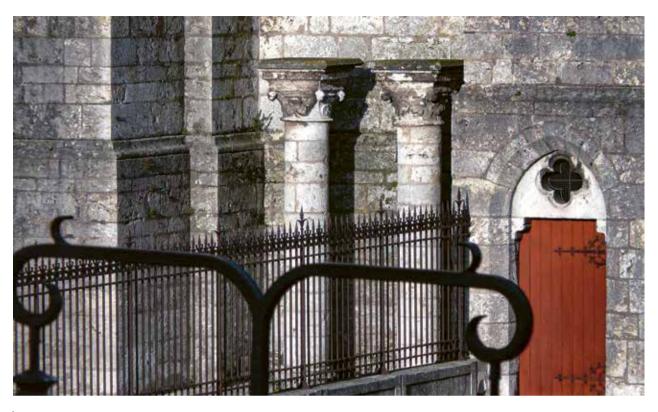
Le choix de la municipalité (1878)

L'année 1878 voit se décider la nouvelle vocation du lieu. Le maire Jules Delacroix charge son premier adjoint Boutet d'organiser la transformation du site en école primaire, publique et laïque, de garçons. L'édifice ayant été divisé en trois lots en 1867, celui voué à la démolition partielle, côté rue Fulbert (anc. de l'Hospice), avait alors été acheté par la Ville, mais les deux autres, entre les rues Fulbert, de la Cathédrale (anc. de l'Hôtel-Dieu) et Percheronne, acquis par des particuliers, doivent être expropriés. La nouvelle école primaire publique, nommée Ecole de la Cathédrale (plus tard Ecole Gérard Philipe), dispose ainsi de 380 m² côté Cloître et 235 côté rue Percheronne. En 1884, elle s'équipe d'un gymnase, en application de la loi imposant l'enseignement sportif.





Projet d'école publique dans l'ancien Hôtel-Dieu (1878)



Deux colonnes de la salle Saint-Cosme restées dans le groupe cathédral (cl.J. C.).

À la recherche de l'Aumône Notre-Dame

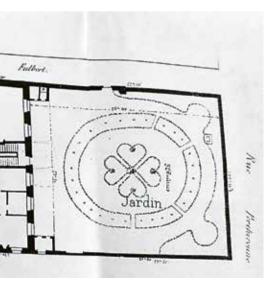
L'archéologie du XXº siècle a permis de localiser des caves de l'ancien Hôtel-Dieu dans sa cour voisine du clocher sud, sur le terre-plein du Cloître, sous le carrefour des rues Percheronne et de la Cathédrale. Récemment, une cave plafonnée dont deux murs pourraient être ceux d'un édifice du IXe ou Xe siècle a été décelée, un puits d'une trentaine de mètres, sous la cour de l'école, a été exploré, et deux salles voûtées du XIIIe ou XIVe siècle ont été observées. Jusqu'en 1867, Chartres possédait un groupe cathédral presque complet et bien identifiable dans le paysage urbain: un Cloître autour de la Cathédrale, avec son Aumône, l'empreinte du Château du vidame et de la salle capitulaire de son Chapitre, et à la périphérie du

Cloître, le Cellier, la Grange et la Justice du Chapitre, ainsi que le Palais épiscopal, son Officialité, son Pressoir et sa Grange.

L'obsession « violletleducienne » du dégagement avait fourni l'alibi. Il avait alors suffi d'accuser l'Hôtel-Dieu d'étrangler la circulation et de créer des tourbillons de vent pour amputer cet ensemble d'un précieux témoin de sa vocation première : la Charité, sous l'autorité de l'évêque, père des Pauvres.

Juliette Clément

Directrice de Publication de la Société archéologique d'Eure-et-Loir Sources: Fonds SAEL SA BMC-Médiathèque L'Apostrophe de Chartres), AM Chartres, AD 28, F.-O. Touati, Jean Laurent, Vincent Achéré. Cl. J. Clément, fonds SAEL, BMC. À suivre, avril 2021: « Histoire des bibliothèques chartraines, publiques et privées »



COMPTE RENDU SUCCINCT **DU 11 FÉVRIER 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Sophie BEUREL Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DU-VAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Gaël GARREAU, M. Patrick GEROU-DET, Mme Sophie GORET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE, Mme Laurence JOLY, M. Laurent LHUILLERY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FAD-DEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAU-PU, Mme Isabelle MESNARD, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, Mme Agnès VENTURA, M. Ladislas VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient representés: M. Patrick AU-DAT par pouvoir à M. José ROLO, Mme Emmanuelle FERRAND par pouvoir à Mme Elisabeth FRO-MONT, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Maria JEBLI-CHE-DEVILLE

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre a été approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-SPL Chartres Aménagement-Modification de représentation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement en remplacement de M Daniel GUERET.

ACTE la candidature de Mme Elisabeth FROMONT

Nombre de votants : 39 Suffrages exprimés : 30

EST DECLAREE ELUE, Mme Elisabeth FROMONT, ayant obtenu 30 voix, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL Chartres Aménagement.

AUTORISE, à l'unanimité, 9 abstentions, le représentant de la Ville ainsi désigné à exercer, le cas échéant, les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration de la SPL et à accepter toutes fonctions dans l'exercice de la représentation qui pourraient être leur être confiées au sein de la SPL par le Conseil d'administration ou son Président ; à percevoir à ce titre une rémunération annuelle nette qui ne pourra excéder 1800 €.

2 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport annuel

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie pour l'année 2020 à la date suivante:

Mercredi 9 Décembre

A pris acte des rapports des délégataires pour l'année 2019 : Activités Enfance – PEP 28

Fourrière automobile

Stationnement souterrain – QPark
EPA Chartres International

3 - Protection fonctionnelle - Retrait de la délibération n°2020/250

Par délibération n° 2020/250 en date du 10 décembre 2020, vous avez accordé la protection fonctionnelle à M le maire de Chartres pour la procédure engagée à son encontre pour des propos tenus en assemblée délibérante.

Pour des raisons de procédure, il vous est demandé de rapporter la délibération susvisée.

Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021.

M. Jean-Pierre GORGES, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retire, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance. M. Franck MASSELUS se retire également.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

RAPPORTE la délibération nº 2020/250

4 - Protection fonctionnelle - Retrait de la délibération n°2020/251

Par délibération n° 2020/251 en date du 10 décembre 2020, vous avez accordé la protection fonctionnelle à M. le maire de Chartres et ses adjoints pour diffamation publique suite aux articles de presse diffusés par le site Cactus. press.

Pour des raisons de procédure, il vous est demandé de rapporter la délibération susvisée.

Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021.

MM. Jean-Pierre GORGES et Franck MASSELUS, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retirent, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

RAPPORTE la délibération n° 2020/251

5 - Protection fonctionnelle - Citation à comparaitre -Séance Conseil municipal

Par exploit, en date du 28 octobre 2020, Monsieur Quentin Guillemain, conseiller municipal de Chartres, a fait citer devant la juridiction de Chartres Monsieur Jean-Pierre Gorges, Maire de Chartres, du chef d'injures publiques à raison de propos que celui-ci aurait tenu lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020, dans un article de presse en date du 18 septembre 2020 et enfin dans la Tribune de la majorité publiée dans le magazine d'informations municipales n°201 d'octobre 2020. « La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu

«La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales... » comme le précise l'article L. 2123-34 du Code des Collectivités Territoriales.

L'article 2123-35 du même code indique également que « le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. »

Les faits susmentionnés relèvent pleinement du champ de la protection fonctionnelle, M. Jean-Pierre GORGES, étant concerné en sa qualité de maire de Chartres et non à titre privé.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021.

M. Jean-Pierre GORGES, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retire, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance. M. Franck MASSELUS se retire également.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire de CHARTRES, Jean-Pierre GORGES.

6 - Protection fonctionnelle - Cactus Press - Adjoint au maire

L'association « Chartres Écologie », sise 1, rue Hélène Boucher à CHARTRES (28000) est une association loi de 1901. Elle édite une lettre d'information, dénommée « La Lettre de Chartres Ecologie », publiée sur le site www.cactus. press.

Le 2 octobre 2020, le site Cactus.press annonçait à la une « Chartres Ecologie lance sa newsletter ». Puis, la rédaction lancait un JEU CONCOURS en ces termes : « Combien peut gagner le Maire d'une ville endettée à hauteur de 137 millions €? Alors que la dette chartraine se creuse, certains s'enrichissent. Maire, adjoints, nous avons enquêté et nous vous révèlerons tout sur l'argent du pouvoir local. » Ces propos ont également été repris dans la Tribune publiée dans le Magazine Municipal Votre Ville par le Groupe Chartres Ecologie.

Puis, le 3 octobre 2020, toujours sur le site Cactus.press, devait être diffusé un texte intitulé « *In memoriam* », il a été néanmoins rapidement retiré.

C'est pourquoi, comme prévu par la loi du 29 juillet 1881, Monsieur Franck MASSELUS, Adjoint au Maire de Chartres, a porté plainte pour injures envers un citoyen chargé d'un mandat public.

L'article 2123-35 du code des collectivités territoriales prévoit que « La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Les faits susmentionnés relèvent pleinement du champ de la protection fonctionnelle, M. Franck MASSELUS étant visé en sa qualité d'Adjoint au maire de Chartres, et non à titre privé.

Avis favorable de la commission Finances et administration générale réunie le 4 février 2021 (M. Franck MASSELUS est sorti pour ne pas prendre part au débat et au vote).

MM. Jean-Pierre GORGES et Franck MASSELUS, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retirent, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur Franck MASSELUS, Adjoint au maire de CHARTRES.

7 - Protection fonctionnelle - Cactus Press - Maire

L'association « Chartres Écologie », sise 1, rue Hélène Boucher à CHARTRES (28000) est une association loi de 1901. Elle édite une lettre d'information, dénommée « La Lettre de Chartres Ecologie », publiée sur le site www.cactus. press.

Le 2 octobre 2020, le site Cactus.press annonçait à la une « Chartres Ecologie lance sa newsletter ». Puis, la rédaction lançait un JEU CONCOURS en ces termes : « Combien peut gagner le Maire d'une ville endettée à hauteur de 137 millions € ? Alors que la dette chartraine se creuse, certains s'enrichissent. Maire, adjoints, nous avons enquêté et nous vous révèlerons tout sur l'argent du pouvoir local. » Ces propos ont également été repris dans la Tribune publiée dans le Magazine Municipal Votre Ville par le Groupe Chartres Eco-

Puis, le 3 octobre 2020, toujours

CONSEIL MUNICIPAL

sur le site Cactus.press, devait être diffusé un texte intitulé « In memoriam », il a été néanmoins rapidement retiré.

C'est pourquoi, comme prévu par la loi du 29 juillet 1881, Monsieur Jean-Pierre GORGES, Maire de Chartres, a porté plainte pour diffamation et injurés envers un citoyen chargé d'un mandat public. L'article 2123-35 du code des collectivités territoriales prévoit que « La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Les faits susmentionnés relèvent pleinement du champ de la protection fonctionnelle, M. Jean-Pierre GORGES étant visé en sa qualité de Maire de Chartres, et non à titre privé.

Avis favorable de la commission Finances réunie le 4 février 2021.

MM. Jean-Pierre GORGES et Franck MASSELUS, ne prenant pas part ni au débat ni au vote, se retirent, sans objection du conseil municipal M. le Maire désigne Mme Elisabeth FROMONT pour présider temporairement la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

ACCORDE la protection fonctionnelle de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GORGES.

FINANCES ET PROSPECTIVE

8 - Tarifs généraux 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 37 voix pour , 2 voix contre

APPROUVE les tarifs proposés pour les différentes prestations municipales et notamment les modifications apportées aux annexes pour :

*Le Cimetière,

*Les Droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages, *La Maison de l'Archéologie.

PRECISE que l'état joint dresse la liste des prestations concernées et que cette tarification 2021 s'applique soit à compter du ler janvier 2021 soit pour la période scolaire 2021/2022 lorsque cela est mentionné dans les grilles tarifaires. Il convient de retenir ces grilles tarifaires jointes en annexe de la présente délibération et non plus celles liées à la délibération CM2020/254 du 10 décembre 2020.

9 - Subvention 2021 à Chartres international

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'attribution d'une participation financière de la Ville de Chartres pour l'établissement public administratif Chartres international dans la limite de 32 000 € en fonctionnement pour l'exercice 2021.

APPROUVE l'attribution d'une participation financière complémentaire de 10 000€ liée à la crise sanitaire

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

10 - Droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages - Tarifs exceptionnels pour l'année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tarif exceptionnel pour 2021 et pour les commerçants, restaurateurs et cafetiers de la ville de Chartres des droits de place relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages fixé à 1€ par m² et par an ;

RAPPELLE que la présente délibération sera communiquée aux régisseurs de régies de recettes concernés ainsi qu'au comptable public de Chartres Métropole;

PRECISE que les dispositions prises à travers cette délibération modifient les principes de la grille tarifaire (annexe 7) jointe au rapport du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 (CM2020/254)

11 - Convention de groupement de commandes pour la retransmission des conseils sur internet pour la Ville de Chartres et Chartres Métropole - Résiliation - Adhésion

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la résiliation, sans indemnité, de la convention de groupement de commandes relative à la retransmission des conseils sur internet entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole

APPROUVE la convention de groupement de commandes, entre la Ville de Chartres et Chartres Métropole, relative à la réalisation de captations vidéo d'évènements en vue de leur diffusion en direct ou en différé sur internet;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

12 - Rue Hubert Latham/ Ruelle du Grand Sentier -Cession de parcelles non bâties

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section BL n°s 91-92-94-95-96-99 et 541, d'une superficie totale de 3 299 m², situées rue Hubert Latham/ruelle du Grand Sentier, au profit de la Société GReeStone Immobilier (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 245 000 € hors taxes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

13 - Rue de la Corroierie -Acquisitions de parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'acquisition, par la Ville de Chartres auprès de Chartres Métropole Habitat, des parcelles cadastrées section AH n°s 163 (163 m² environ) et AH nº 66 (35 m² environ), situées rue de la Corroierie, à l'Euro symbolique.

PRECISE que ces parcelles seront classées dans le domaine public de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y rapportant.

14 - Rue Vincent Chevard - Acquisition parcelle non bâtie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section CP n° 66 d'une superficie de 25 m², située rue Vincent Chevard, auprès de Monsieur Bernard JEULIN (ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer), au prix de 1 025 €.

PRECISE que cette parcelle sera classée dans le domaine public de la Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

15 - ZAC Les Clos - 11 rue d'Allonnes - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 3 abstentions

APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti (959 m² de terrain et 137 m² habitable), cadastré section BV n° 149, appartenant à Madame et Monsieur Gérard MICHEL, situé 11 rue d'Allonnes, au prix de 293 000 € net vendeur, en ce compris l'indemnité de remploi fixée à 26 000 € relative à l'emplacement réservé n° 15 au PIU

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

16 - Modification du tableau des indemnités de fonctions des Elus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 7 abstentions

ADOPTE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au élus annexé à la présente délibération

17 - Forfait mobilités durables

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise en œuvre du forfait mobilité durable à compter du 11 mai 2020 :

- A hauteur de 200 € maximum par an, réduit de moitié au titre de l'année 2020.
- Pour une utilisation minimale de 100 jours par an avec un prorata exercé compte tenu du temps de présence et du temps d'activité de l'agent.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires au versement du forfait mobilité durable selon les conditions exposées ci-dessus.

18 - COS - Subvention globale de fonctionnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs 2021-2022-2023 ayant pour objet, la subvention globale de fonctionnement 2021 pour un montant total de 192.500 € dont 106.139 € à la charge de la Ville de Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

19 - Amicale du personnel - Subvention de fonctionnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'attribution par la Ville de Chartres à l'Amicale d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.839 € pour l'année 2021

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention.

SERVICES À LA POPULATION

20 - Mandat spécial confié à Madame Sophie BEUREL conseiller municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 5 abstentions

DECIDE de confier à Madame Sophie BEUREL un mandat spécial, pour une durée de quatre années, relatif à la mission « *animal en ville* ».

DECIDE que cette mission n'emporte aucune rémunération.

21 - Concession de service public en quasi-régie pour l'exploitation de l'Auberge de Jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

VALIDE le principe de la délégation de service public en quasi-régie relative à l'exploitation de l'Auberge de Jeunesse établie entre la Ville de Chartres et la SPL Chartres métropole Evènements.

VALIDE la convention de délégation de service public.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la concession et tous les actes afférents.

22 - Concession de service public en quasi-régie pour l'exploitation du camping municipal des Bords de l'Eure

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

VALIDE le principe de la délégation de service public en quasi-régie relative à l'exploitation du camping des Bords de l'Eure établie entre la Ville de Chartres et la SPL C'Chartres Tourisme.

VALIDE la convention de délégation de service public.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et tous ses documents afférents.

23 - Schéma Départemental des Services aux Familles -Volet jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du Volet Jeunesse du schéma Départemental des Services aux Familles pour les années 2020 à 2025, joint en annexe pour lequel le Maire ou son représentant est autorisé à signer.

24 - Prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les établissements privés sous contrat d'association année 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 2 abstentions

APPROUVE la participation financière de la Ville d'un montant de 347 963.20 € pour les élèves chartrains inscrits dans les établissements privés en contrat d'association pour l'année 2021 selon le coût de fonctionnement des écoles publiques de l'année précédente à savoir :

- 817.72 € par élève de maternelle domicilié à Chartres
- 370.95 € par élève d'élémentaire domicilié à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

25 - Subventions aux coopératives scolaires 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la subvention aux « coopératives scolaires » des écoles publiques au titre de l'année 2021 pour un montant total de 2 350.25 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

26 - Droits de copie à usage professionnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE le contrat d'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées

dans le cadre de copies internes professionnelles effectuées par des utilisateurs autorisés, susceptibles de réaliser ou de diffuser des copies papier ou numériques

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le contrat et les documents afférents

27 - Convention de partenariat culturel et scientifique - Exposition « Ô Moyen Âge, les mérovingiens en pays chartrain »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat culturel et scientifique pour l'exposition « Ô Moyen Âge, les mérovingiens en pays chartrain » qui se déroule du 2 octobre 2020 au 7 mars 2021 au Musée des Beaux-Arts de la Ville de Chartres, fixant les modalités d'organisation de cette exposition du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

28 - Association ENTRACTE - Remboursement partiel subvention complémentaire 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE le remboursement partiel, à hauteur de 130 000 €, à l'association « ENTRACTE » de la subvention allouée dans le cadre du développement de son projet de scène conventionnée Art et Création sur l'exercice 2020 et reporté en raison de la crise sanitaire.

PRECISE qu'une annulation/réduction du mandat n°4702 sera effectuée sur l'exercice 2020 à hauteur de 130 000 € sur les 250 000 € alloués.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

29 - Mandat d'études préalables pour l'aménagement du secteur Foch/Clémenceau -Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré. à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de mandat d'études préalables confié à la SPL Chartres Aménagement dans le cadre des aménagements du secteur Foch/ Clémenceau dit « lle de la Porte Guillaume ».

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes y afférent.

30 - Convention d'accompagnement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat -Renouvellement urbain -Adoption

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat en accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain de Chartres métropole, conclue entre la Ville de Chartres, Chartres métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention conjointement avec le Président de Chartres métropole et les Présidents de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la FFB et de la CAPFB

31 Résorption de l'Habitat Insalubre et Traitement de l'Habitat Insalubre et des Opérations de Restauration Immobilière – Mise en oeuvre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de la mise en œuvre des opérations de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) qui seront conduites sur le territoire de la Ville de Chartres, notamment dans le cadre de l'OPAH-RU Cœur de Ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer à l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et à la Commission Nationale de Lutte contre l'habitat Indigne les dossiers d'éligibilité et de demande de subventions pour les interventions réalisées au titre de la RHI et de la THIRORI

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

32 - Lancement d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière rue Sainte-Même et rue Noël Ballay

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'engager la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles sis 5-7 rue Sainte-Même & 12 rue Noël Ballay à Chartres, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à la Préfète AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son repré-

sentant à déposer auprès de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne un dossier d'éligibilité des travaux sur ces immeubles aux subventions de l'ANAH (agence nationale de l'habitat).

33 - Poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière rue Noël Ballay

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré. à l'unanimité

DECIDE de poursuivre la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 11-13 rue Noël Ballay en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à la Préfète AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

34 - Poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière place de l'Étape-au-Vin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de poursuivre la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur l'immeuble sis 14 place de l'Etape au Vin en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur cet immeuble, en vue de sa transmission à la Préfète AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

35 - Poursuite de l'Opération de Restauration Immobilière sur des immeubles sis rue Marceau et voie privée Impasse Mithouard

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de poursuivre la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles et parcelles sis 1, 3-5 et 7 rue Marceau, 9-11 rue Marceau et voie privée Impasse Mithouard, en lançant la concertation publique prévue au Code de l'Urbanisme

APPROUVE les modalités de concertation décrites dans la délibération (mise à disposition pendant un mois d'un dossier au guichet unique et sur le site de la Ville de Chartres)

DECIDE d'élaborer le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière sur ces immeubles, en vue de sa transmission à la Préfète AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

Le Maire, Jean Pierre GORGES

TRIBUNES

TRIBUNE CHARTRES ÉCOLOGIE

TRIBUNE CHARTRES À GAUCHE

Depuis un an que nous sommes élus au Conseil municipal de Chartres grâce à la confiance que vous nous avez accordée, nous avons toujours défendu nos positions de façon argumentée, avec respect et dignité. Le Conseil municipal n'est-il pas un lieu où chacun doit pouvoir exprimer son opinion et ses convictions?

Malgré cette constance, nous avons dû endurer, avec sangfroid, des attitudes indignes d'une majorité municipale irrespectueuse à l'égard de ses opposants politiques.

Plusieurs lignes rouges ayant été franchies, le maire de Chartres persistant dans un comportement indigne d'un premier magistrat de notre ville, Quentin Guilllemain a décidé en octobre dernier de poursuivre ses propos en jusfice

Le 29 janvier 2021, le Tribunal correctionnel de Chartres reconnaissait Jean-Pierre Gorges coupable d'injures publiques envers un citoyen chargé de service public, confirmant ainsi que les propos tenus en conseil municipal le 17 septembre 2020 par l'édile, et réitérés dans un article de presse le lendemain, n'avaient pas leur place dans le débat démocratique.

Jean-Pierre Gorges a fait appel du jugement, considérant certainement qu'il était dans son droit d'insulter l'opposition. Pire encore, il veut faire porter la charge des frais de justice aux administrés en faisant voter une « protection fonction-nelle ». Tous les Chartrains devraient payer la note? Comme nous l'avons affirmé lors du conseil, cela reviendrait pour le maire à s'accorder le droit d'injurier son opposition sans limites.

Et par un curieux amateurisme, au conseil de décembre, il présente et vote sa propre protection fonctionnelle, ce qui constitue une prise illégale d'intérêts. Puis il retire la délibération au conseil de février pour en présenter une nouvelle en bonne et due forme...

Les élus de Chartres Écologie ne permettront pas que les Chartraines et Chartrains paient pour les écarts d'humeur de M. Gorges.

Loin des tribunaux qu'impose ce contexte, nous sommes toujours aussi déterminés pour définir l'avenir ensemble ! Une question, un projet, une inquiétude ? Nous venons à votre rencontre dans les différents quartiers de la ville. Nous vous proposons un premier rendez-vous le samedi 20 mars à 15h30, près des jeux du jardin de l'horticulture, pour les quartiers Drouaise, Bourgneuf et Rechèvres.

Vous trouverez le calendrier des rencontres suivantes sur le site de Chartres-Écologie.

Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU, Jean-François BRIDET et Olivier MAUPU chartresecologie.fr contact@chartresecologie.fr

UNE ANNÉE SI PARTICULIÈRE

Le 15 mars 2020, nous avons été élus conseillers municipaux d'opposition. Depuis lors nous travaillons, débattons et votons avec la volonté de construire une gauche - sociale, écologique, démocratique - solide face à un maire et une équipe de droite.

Mars 2020-mars 2021 : une année si étrange et si difficile ! Et pourtant, au cours de tous les conseils municipaux, la pandémie n'a été évoquée qu'à la marge. Alors qu'à Chartres comme ailleurs les inégalités se sont multipliées, que des familles se sont retrouvées dans de plus grandes précarités, la majorité municipale a continué à gérer la ville sans attention particulière à la population. Avec des décisions très discutables : augmentation des tarifs des cantines scolaires, des abonnements aux médiathèques, dispositifs a minima pour les vacances des enfants, budget CCAS maintenu tel quel. L'Odyssée est encore fermée aujourd'hui, alors qu'une ouverture serait possible dans le respect des règles sanitaires, « mais ça coûterait trop cher »... On dirait que la politique municipale prétend se borner à une gestion faite seulement d'expertises financières, et que les habitants n'existent plus.

En un an nous sommes intervenus plusieurs fois, pour pointer ces dysfonctionnements. Nous avons contesté l'augmentation de certains tarifs pour les familles, demandé un vrai débat sur la politique sportive de la ville (les places respectives du sport de haut niveau, du sport scolaire et du sport de loisir), insisté sur la nécessité d'une inscription gratuite pour les enfants et les étudiants aux bibliothèques. Nous avons demandé que soit discutée la question de l'organisation des maisons de quartier. Nous avons proposé que soient créés d'autres conseils de quartier que celui qui existe aux Petits-Clos. À propos des parkings, nous aurions souhaité un vrai débat sur la place de la voiture en ville, sur la mobilité. Nous avons contesté la faveur financière faite à une école privée pour se développer en centre ville. Nous avons suggéré que les soirées estivales soient davantage délocalisées dans les quartiers périphériques, on verra bien si cette option a été retenue. Si la majorité de droite continue imperturbablement sa politique, nous faisons malgré tout entendre des propositions alternatives.

Le plus important de ce qui se passe à Chartres, ce n'est pas nécessairement dans les séances du conseil municipal qu'on le trouve. Ce qui frappe en parcourant la ville, ce sont les travaux d'urbanisme tous azimuts. Des promoteurs construisent des résidences de standing, même de grand standing. Le standing, c'est ce que recherche la marque C'Chartres. Par elle, et ses nombreuses déclinaisons, la ville est devenue une gigantesque entreprise qui fabrique une image de prestige et veut attirer de nouveaux habitants. Attention à ne pas confondre les belles promesses et la réalité de la vie quotidienne. La pauvreté, les difficultés à vivre existent, mais tout est fait pour que cela ne se voie pas. Une mairie ne devrait-elle pas s'occuper d'abord de la réalité, et non choisir ses apparences ?

Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr **Boris PROVOST** boris.provost@ville-chartres.fr

TRIBUNE AVEC VOUS OSONS CHARTRES AUTREMENT

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

APRÈS L'ESPOIR DE LA VACCINATION PLACE À DE BONNES NOUVELLES

En ce début d'année où l'arrivée du vaccin nous fait reprendre espoir en réponse à la crise sanitaire, nous allons continuer sur cette note positive et partager avec vous, à l'occasion de cette tribune, un certain nombre de votes favorables que nous avons exprimés à l'occasion du dernier Conseil Municipal du jeudi 11 février 2021.

Comme vous le savez, nous nous sommes engagés, et ce depuis le début de cette crise sanitaire, à soutenir les commerçants, restaurateurs, cafetiers... de la Ville de Chartres. Aussi, nous avons logiquement soutenu la mesure visant à réduire au tarif exceptionnel de $\mathbb{R} \$ par $\mathbb{R}^2 \$ par an les droits relatifs aux terrasses, présentoirs et étalages fixes.

Un coup de pouce bienvenu après des mois difficiles pour nombre de commerçants, et qui le sera d'autant plus à l'heure de la réouverture, attendue de tous, des restaurants, bars et cafés

Dans cette même veine positive, et afin de redynamiser l'offre d'hébergements des jeunes et du tourisme en plein air (camping), nous avons également soutenu la proposition de reprendre en quasi-régie la gestion de l'Auberge de Jeunesse et du Camping municipal des Bords de l'Eure. Cela permettra de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique une fois réalisés les nécessaires travaux de remise en conformité et/ou d'amélioration du confort. Ces travaux seront au programme de ces prochains mois voire de ces prochaines années. Nous ne manquerons pas de partager avec vous ces projets de restructuration afin de faire toute la lumière sur le projet final.

La crise que nous traversons nous éclaire d'autant plus sur l'économie du tourisme et les retombées économiques qui en découlent. En effet, en dépendent de nombreux emplois directs et indirects et, de facto, la croissance économique locale. Charge à nous de faire en sorte que notre belle ville de Chartres puisse retrouver les faveurs, une fois cette crise sanitaire derrière nous, de nombreux touristes d'ici et d'ailleurs en ayant l'offre la plus complète et la plus qualitative possible.

Pour finir sur un troisième volet positif, arrêtons-nous sur la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Cœur de Ville de Chartres » avec le concours de l'Etat et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Elle permettra de lutter contre la vacance et la dégradation des logements et des commerces mais plus encore d'accueillir de nouveaux habitants, en cohérence avec nos engagements de campagne.

rence avec nos engagements de campagne. Signée en date du 30 novembre 2020 pour une durée de 5 ans, l'objectif de cette opération est de réhabiliter et de remettre sur le marché 210 logements.

Nous souhaitions conclure cette tribune en soulignant qu'à nos yeux, être dans l'opposition c'est avant tout être garant de l'intérêt général, défendre des idées et/ou des projets qui profitent au plus grand nombre, sans posture dogmatique, mais bel et bien dans un état d'esprit constructif. C'est notre ligne, c'est celle que nous avons adoptée pendant la campagne électorale des élections municipales de mars 2020, c'est celle que nous défendons depuis notre élection et c'est celle que nous continuerons à défendre.

Nous vous souhaitons un beau mois de mars, printanier et optimiste!

M. Gaël Garreau / Virginie Chauvel / Fabien Standaert

gael.garreau@ville-chartres.fr virginie.chauvel@ville-chartres.fr fabien.standaert@ville-chartres.fr

Réseaux Sociaux:

FB: facebook.com/gael.garreau.1 / Instagram: instagram.com/osonschartresautrement

LES GÂTE-SAUCES

Ces jours-ci, le débat public vire à la tambouille. Nous voilà descendus dans les cuisines des cantines lyonnaises, avec leur maire écolo, son menu unique et sans viande soudain décrété, quatre ministres qui font monter la sauce mais en désordre... Cela fait tâche dans la capitale gastronomique de la France. Par les temps qui courent, on aurait pu penser que les décideurs politiques auraient eu autre chose à faire. À commencer par s'occuper des ravages de la malbouffe.

La question est pourtant simple, comme nous la mettons en œuvre ici depuis la dernière rentrée scolaire. Il suffit de laisser aux enfants le libre choix. Chacun d'eux se voit proposer soit un menu traditionnel, souvent mais pas toujours avec de la viande, quelle qu'en soit la provenance animale; soit un menu végétarien, pour ceux qui le préféreraient. Sans autre considération. L'exercice de ce choix est rendu d'autant plus facile que les cantines sont de plus en plus organisées sous la forme de self-services.

Ces principes fixés, comme il convient dans une République constitutionnellement laïque, ce n'est pas au maire de définir le menu. À Chartres, le directeur de la cuisine centrale et ses équipes, dont une diététicienne, le font très bien. C'est leur métier.

Rappelons que la cantine scolaire n'est pas un droit mais une opportunité, une commodité offerte aux familles et à leurs enfants. C'est un outil social, destiné notamment (mais pas seulement) aux familles dont les deux parents travaillent et qui ne peuvent se libérer facilement le midi pour cuisiner le repas de leur progéniture. En outre, les tarifs chartrains tiennent compte des revenus des parents.

C'est aussi un outil éducatif, qui permet à chaque enfant d'exercer son goût, et de découvrir aussi d'autres saveurs. En toute liberté. Et somme toute, dans le droit fil de la mission de l'école publique.

Plus généralement, cette querelle misérable est à l'image de bien d'autres dans notre pays. Comme de juste en démocratie, des positions se développent, et parfois même s'opposent dans ce qui devrait rester le « dialogue républicain » dont on parle tant. Mais les promoteurs de telle ou telle idéologie se comportent vite en doctrinaires qui veulent imposer leur position aux autres. Au nom d'un Bien, d'un Vrai ou d'un Juste dont ils se considèrent comme les seuls détenteurs. Au nom des droits d'une minorité nécessairement « opprimée », au point de vouloir les imposer à la majorité dans une sorte de revanche morale et sociale permanente. Ils vantent la diversité, mais le pluralisme leur fait horreur. Leur « nouvelle cuisine » cache mal les vieilles recettes des « petits chefs ».

Les élus de la majorité municipale

102° levée Affranchissement partagé

On trouve ce cas de partage lors d'un envoi adressé en Poste Restante. L'expéditeur affranchit et le destinataire règle les frais de garde lors du retrait de son courrier. Un autre cas, plus fréquent et déjà rencontré, c'est la taxe pour un défaut d'affranchissement. C'est plutôt le second cas qui s'applique à ces courriers, mais à la façon de l'époque.





our les deux envois ci-dessous, l'affranchissement chartrains est imparfait. C'est clairement noté sur la seconde enveloppe. Moins sur celle adressée à Murat 1, et pourtant c'est bien le cas malgré ses deux timbres à 10 centimes. Pesant plus de 10 grammes, il aurait fallu affranchir à 40 centimes. Mais en 1860, on pénalise lourdement les affranchissements incorrects : on les considère comme « sans timbre » et on taxe à 60 centimes... en ôtant toutefois la valeur des deux timbres collés. Ce ne sera pas vraiment une taxe, plutôt un réajustement de 40 c ou 4 décimes. Reconnaissez-vous le chiffre 4 manuscrit? Il ressemble un peu à la lettre « n » minuscule...

Ca c'est fait!

Pour celle adressée à Blois 2 le règlement appliqué est le même en cette année 1874. Sauf que les tarifs ont augmenté (25 c pour un courrier correctement affranchi), mais heureusement pas la pénalité! Pour un envoi de plus de 10 grammes, il aurait fallu coller 40 centimes, et il en manque ... Là encore on réajuste mais sur la base d'une lettre non affranchie. Et pour obtenir 60 centimes, il en manque 35, taxe à payer bien visible et bien lisible. Le montant est suivi - regardez bien - du « c » de centime, unité peu employée par rapport au décime.

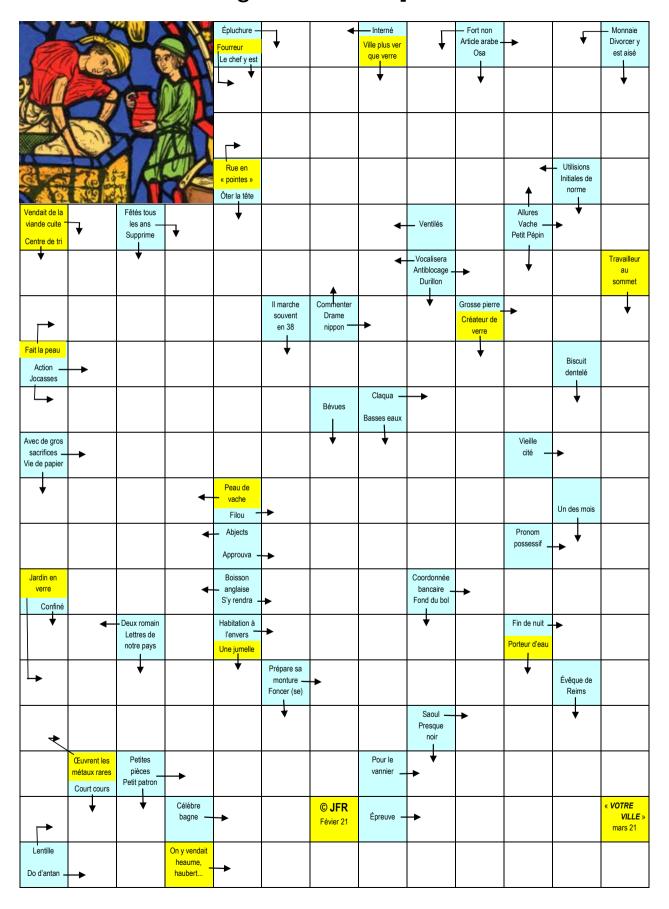
Deux modes, deux mondes d'affranchissement cohabitent ici ; le moderne en timbres, et l'ancien avec les marques manuscrites.... Pas tous les jours facile le travail au bureau de poste, et pas tous les mois aisée la lecture de cette chronique?

Jean-Francis RESSORT

Cercle philatélique chartrain

Sc	Solution du mois de février 2021				D		С	D		Α	N	
ı					Ε	С	Н	Е	٧	R	Е	S
					F		Α	М	I	Т	I	Ε
					0	G	R	Ε	S		N	-
	Т		С	R	U		В	U	1	S		N
М	0	T	0		R		0	R	Т	1	Ε	S
U	N		R	Α	М	Ε	Ν	Ε	Ε		Р	
Α	Ν	Ε		٧	Ε	R	Ν	Ε		R	Ε	S
	Ε	Р		Α	S	S	1	S	Т	Ε	R	Α
Р	L	1	Ε	Ν	Т		Ε		R	Α	٧	1
Α	L		С	I	R	Ε	R	Α		L	1	N
R	Ε	С	R	Ε	Α	I	S		N	1	Ε	Т
	R	0	I		U			٧	1	Т	R	Α
С	_		T	Е	Χ	_	Е	R		Е		_
Р	Ε	S	Ε	R		L	0	Ε	Ν	S		G
		Р	Α	R	Ε	0			1		U	N
В	R	0	J	Е	Т	Т	Е		Е	Ν	T	Α
В	Α	I			Ε		1	N	N	Ε		N
	В	R	0	S	S	0	L	Ε	Т	Т	Ε	

Ce mois-ci - grille 128 - Corporations de verre



CHARTRES



PRIEURÉ SAINT-VINCENT





